

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2030

**RAPPORT DE
CONSULTATION
PUBLIQUE**



MRC DE TÉMISCAMINGUE

Mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
1) DÉMARCHE DE CONSULTATION	2
1.1) Avis public et diffusion du projet de PGMR	2
1.2) Préconsultations	2
1.3) Assemblée publique de consultation	2
1.4) Dépôt de mémoires	2
2) OBSERVATIONS RECUEILLIES	3
2.1) Questions soulevées par les citoyens lors de l'assemblée	3
3) RECOMMANDATIONS.....	4
3.1) Recommandations / commentaires retenus.....	4

ANNEXES

Annexe A : Avis public incluant un sommaire du projet de PGMR 2023-2030

Annexe B : Présences à la consultation publique le 24 avril 2023

Annexe C : Mémoires déposés

Le 15 février 2023, le conseil de la MRC de Témiscamingue (MRCT) adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique. Cette consultation a eu lieu le 24 avril 2023 à Laverlochère.

Les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), ayant pris connaissance du projet de PGMR, ayant lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique, ont pu apporter leurs commentaires et recommandations pour la rédaction du présent rapport.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite consultation publique, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée et par le dépôt de mémoires. Aussi, vous y trouverez les modifications qui seront apportées au projet de PGMR afin de tenir compte des avis reçus lors de cette consultation publique.

1) DÉMARCHE DE CONSULTATION

1.1) AVIS PUBLIC ET DIFFUSION DU PROJET DE PGMR

Comme le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. En ce sens, un avis public incluant le sommaire du projet de PGMR 2023-2030 a été rendu public au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée de consultation publique. L'avis public et le sommaire ont été publiés sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue et sur sa page Facebook le 9 mars 2023. Un rappel a également été publié sur la page Facebook de la MRCT quelques jours avant la tenue de l'assemblée.

L'avis public est présenté à l'annexe A.

Pour sa part, le projet de PGMR 2023-2030 a été diffusé sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue et a été transmis à l'ensemble des municipalités locales de la MRCT à la fin du mois de février 2023.

1.2) PRÉCONSULTATIONS

Avant de procéder à la consultation publique en tant que telle, la MRCT a présenté son projet de PGMR lors de deux rencontres. La première était une rencontre regroupant tous les directeurs généraux et directrices générales des municipalités locales de la MRCT le 23 mars 2023 et la deuxième, aux membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), le 30 mars 2023.

1.3) ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 avril 2023 à 19 h à la salle Le Pavillon de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et par le mot de bienvenue de la préfète, M^{me} Claire Bolduc.

Par la suite, M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation de la MRCT et responsable de l'élaboration du projet de PGMR a présenté les membres du CAGE. Elle a ensuite fait la présentation des objectifs de la consultation publique et du projet de PGMR. À la suite de celle-ci suivait une période d'échange et de questions.

Un peu plus de 20 personnes étaient présentes à l'assemblée (voir la liste des participants à l'annexe B).

1.4) DÉPÔT DE MÉMOIRES

Cinq mémoires ont été déposés à la MRCT, par courriel (entre le 22 avril et le 5 mai), dans le cadre de la consultation, soit quatre de citoyens (M. Jacquelin Poitras, M^{me} Marlyn Rannou, M^{me} Adèle Beauregard et M. Mario Gervais) et un cinquième du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). Les mémoires peuvent être consultés à l'annexe C.

2) OBSERVATIONS RECUEILLIES

2.1) QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES CITOYENS LORS DE L'ASSEMBLÉE

Lors de l'assemblée publique, une période d'échange et de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et sur les différents enjeux.

Voici un résumé des commentaires et propos formulés lors de cette période d'échange et de questions.

- ✓ Miser davantage sur les 3RV, principalement la réduction à la source de la consommation;
- ✓ Augmenter les campagnes d'ISÉ (information, sensibilisation et éducation);
- ✓ Modifier l'ordre des mesures en lien avec les déchets (orientation 1, chapitre 6);
- ✓ Organiser une journée porte ouverte à l'Écocentre;
- ✓ Faire des actions concrètes en tant que MRC (ex. : éliminer les bouteilles d'eau lors des événements, éliminer la styromousse sur le territoire, etc.);
- ✓ Avoir des affiches (et/ou prix) pour les ICI (industries, commerces et institutions) qui trient;
- ✓ Voir avec des organismes en réinsertion sociale pour le tri du bois;
- ✓ Modifier le nom du CAGE (comité d'action en gestion de l'environnement) pour le CGMR (comité de gestion des matières résiduelles), afin de correspondre davantage à la mission du comité et diversifier les membres;
- ✓ Réticences et diverses questions en lien avec le projet d'incinérateur (coûts, détails, etc.).

3) RECOMMANDATIONS

3.1) RECOMMANDATIONS / COMMENTAIRES RETENUS

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens et les organismes lors de l'assemblée publique, ainsi que des recommandations et commentaires présentés dans les divers mémoires déposés, nous pouvons faire les constats suivants :

- ✓ La population a beaucoup d'interrogations et d'inquiétude face au projet d'incinérateur;
- ✓ Plusieurs commentaires et recommandations concernent la réduction à la source et la sensibilisation.

Certaines recommandations étaient déjà couvertes par le plan d'action proposé au projet de PGMR ou étaient déjà en place dans la MRC de Témiscamingue, mais n'étaient simplement pas énoncées dans le document. Le libellé de certaines mesures au niveau de leur description, leur mise en œuvre, etc. a ainsi été précisé pour assurer une meilleure compréhension du texte par le lecteur. De la même façon, plusieurs bonifications ont été apportées dans le document afin de clarifier certains aspects qui semblaient moins définis.

Quelques recommandations ont semblé inappropriées au contexte du PGMR et n'ont donc pas été retenues par les membres du CAGE. Finalement, les suggestions considérées pertinentes et retenues lors de l'analyse des mémoires et observations recueillies ont fait l'objet d'une proposition d'ajustement afin de bonifier et préciser le projet de PGMR et les mesures s'y rattachant.

Voici donc un résumé de ces recommandations qui ont été retenues et qui seront intégrées dans le projet de PGMR. Nous les avons regroupés sous chacune des sections et mesures du PGMR.

GÉNÉRAL

- ✓ Présenter les grandes lignes de la modernisation de la collecte sélective et consigne, ainsi que les acteurs impliqués dans ces dossiers;
- ✓ Mentionner que la MRC participe au projet de crédit carbone (action de réduction des GES (gaz à effet de serre));
- ✓ Mentionner la mise à jour du site Web (2023).

PLAN D'ACTION (CHAPITRE 6)

ORIENTATION 1: Poursuivre les efforts de réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement

- ✓ Modifier l'ordre des mesures en lien avec les déchets (mesures 1 à 6).

Mesure 1 : Implanter le projet d'incinérateur

- ✓ Avoir plus d'informations, si le projet va de l'avant;
- ✓ Tenir des consultations publiques spécifiquement sur le projet d'incinérateur;
- ✓ Continuer à encourager le compost et la réduction à la source, même si le projet d'incinérateur se concrétise.

Mesure 2 : Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants

- ✓ Indiquer le nombre de billets de courtoisie donnés;
- ✓ Mentionner que les ICI sont également visés par les constats d'infraction.

Mesure 3 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV et encourager les générateurs à respecter ce principe

- ✓ Miser davantage sur les 3RV, principalement la réduction à la source de la consommation et du gaspillage;
- ✓ Encourager la réparabilité des produits (réemploi);
- ✓ Inclure la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- ✓ Favoriser et promouvoir l'économie circulaire;
- ✓ Inclure un dépliant en lien avec la disposition des matières en forêt lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature;
- ✓ Relayer les campagnes existantes (ex. : Chasse aux déchets sauvages);
- ✓ Augmenter la fréquence des campagnes d'ISÉ (information, sensibilisation et éducation);
- ✓ Organiser une journée porte ouverte à l'Écocentre.

Mesure 4 : Encourager davantage les événements publics à une meilleure GMR afin de réduire le volume dédié à l'enfouissement (station de tri, bacs pour les matières compostables, recyclables et consignées)

- ✓ Remettre la Politique de GMR lors d'événements publics en annexe du PGMR;
- ✓ Ajouter le GECO comme partenaire (collaborateur) pour l'organisation d'événements.

Mesure 5 : Mettre en place une campagne d'ISÉ afin de publiciser davantage toutes les matières pouvant être détournées de l'enfouissement (produits sous REP, points de dépôt pour diverses matières recyclables, réutilisables et/ou valorisables, etc.), y compris le coût rattaché à la disposition des déchets

- ✓ Promouvoir les organismes de réemploi (friperie, comptoirs familiaux);
- ✓ Indiquer que la ligne d'information pour toutes questions en lien avec la gestion des matières résiduelles est le Centre de valorisation de la MRC (Écocentre de Fabre);

- ✓ Lister les produits sous REP visés par cette mesure (RDD, frigos, pneus, etc.);
- ✓ Mentionner que les encombrants (meubles, électroménagers, etc.) en bon état sont revendus à prix modiques à l'Écocentre (économie circulaire, réemploi).

Mesure 6 : Revoir tout le système de gestion des matières résiduelles à la MRC afin d'améliorer les façons de faire actuelles

- ✓ Ajouter le plan de travail de la réorganisation de la GMR.

ORIENTATION 2 : Améliorer la quantité et la qualité des matières organiques (compostables) récupérées par les citoyens et les ICI

Mesure 7 : Sensibiliser davantage la population sur ce qui se composte ou non afin d'améliorer le tri des matières compostables

- ✓ Mentionner l'interdiction de mettre des résidus verts (gazon) et autres résidus de table dans les déchets (prévu dans le règlement GMR);
- ✓ Encourager le compostage domestique et l'accès à des formations gratuites.

Mesure 8 : Accompagner davantage les ICI afin de les outiller et les aider à mieux trier et gérer leurs matières résiduelles

- ✓ Avoir des affiches (et/ou prix) pour les ICI qui trient (incitatif positif aux commerçants qui font des actions écoresponsables);
- ✓ Mentionner que la MRC peut faire des approches personnalisées et un accompagnement pour les ICI;
- ✓ Ajouter la promotion de la réduction à la source, le réemploi, l'économie circulaire auprès des ICI;
- ✓ Encourager les ICI à adhérer à l'attestation « ICI On recycle! »;
- ✓ Augmenter le budget dédié à la mesure 8;
- ✓ Former les employés des Ateliers Kami sur la bonne gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils s'occupent de la GMR dans plusieurs entreprises.

Mesure 9 : Proposer davantage des ateliers sur le tri des matières dans les écoles primaires et secondaires de la région

- ✓ En plus des ateliers dans les écoles, prévoir des visites au Centre de valorisation.

Mesure 10 : S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.) et que la gestion de ces boues respecte les règlements en vigueur

- ✓ Avoir plus d'informations sur la gestion des boues et les améliorations en lien avec cette gestion.

ORIENTATION 3 : Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Mesure 11 : Sensibiliser les ICI et les entrepreneurs afin de mieux trier et gérer leurs résidus de CRD

- ✓ Préparer un guide sur les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD à remettre avec tous les permis de construction municipaux;
- ✓ Revente (réemploi) de résidus de CRD à l'Écocentre.

Mesure 13 : Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction

- ✓ Voir avec des organismes en réinsertion sociale pour le tri du bois (économie circulaire).

ANNEXE A

***Avis public incluant un sommaire
du projet de PGMR 2023-2030***



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

AVIS est donné par la soussignée, Madame Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, adopté le 15 février 2023 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date et heure : lundi 24 avril 2023, à 19 h

Lieu : Salle Le Pavillon à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest

Inscription au préalable par courriel à directiongmr@mrctemiscamingue.qc.ca avant le 19 avril 2023.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique ou les acheminer au préalable par courriel à directiongmr@mrctemiscamingue.qc.ca ou par la poste au bureau de la MRC de Témiscamingue au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8. La date limite pour soumettre un mémoire est le 4 mai 2023.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue peut être consulté au bureau de la MRC de Témiscamingue et au bureau de chacune municipalité locale visée par le plan, durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC en cliquant sur le lien suivant : <https://www.mrctemiscamingue.org/wp-content/uploads/2023/02/PGMR-2023-2030.pdf>

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la directrice du Centre de valorisation, Katy Pellerin, par courriel à directiongmr@mrctemiscamingue.qc.ca ou par téléphone au 819 634-2233, poste 23.

Donné et signé à Ville-Marie, ce 9^e jour de mars 2023.

Lyne Gironne
La directrice générale-trésorière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

MISE EN CONTEXTE

La *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* indique que toutes les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil de la municipalité régionale. La période de révision commence à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion ou à toute date antérieure si le conseil prend une résolution à cet effet.

En 2017, la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue adoptait son deuxième PGMR. La démarche de révision débutée en 2022 permet à la MRC de se livrer à un troisième exercice de planification en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

CONTENU

Cette troisième version de PGMR se présente sous la forme de six chapitres abordant les thématiques suivantes :

- 1) Une description du territoire d'application;
- 2) L'organisation administrative de la MRCT;
- 3) Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- 4) Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire;
- 5) Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- 6) Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés (incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi).

PLAN D'ACTION

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux, les orientations du PGMR, ainsi que les objectifs de la MRC, des mesures (ou actions) ont été élaborées. Au total, ce sont 13 mesures qui ont été définies pour la MRC selon 3 orientations :

1. Poursuivre les efforts de réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières organiques (compostables) récupérées par les citoyens et les ICI;
3. Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Pour consulter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030, [cliquer ici](#).

ANNEXE B

Présences à la consultation publique

le 24 avril 2023

MRC DE TÉMISCAMINGUE

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



Présences – 24 avril 2023 (Laverlochère-Angliers)

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2030

Nom et prénom	Municipalité	Organisme, le cas échéant ou titre
1) Ernest Laplante + 1 employé	Notre-Dame-du-Nord	TV Témis
2) Richard Pétrin	Béarn	MRCT
3) André Pâquet	Fugèreville	Maire
4) Yves Bergeron	Ville-Marie	Conseiller
5) Martin Lefebvre	Ville-Marie	Maire
6) Adèle Beauregard	Ville-Marie	Conseillère
7) Karine Demers	Ville-Marie	Directrice générale
8) Sébastien Lebel	Ville-Marie	Conseiller
9) Lise Dénomme	Nédélec	Directrice générale
10) Roger Bouthillette	Guérin	Maire
11) Yvette Duquette	Guigues	Comptoir Jean XXIII
12) Aline Beauregard	Lorrainville	Conseillère
13) Marlyn Rannou	Lorrainville	Citoyenne
14) Claire Bolduc	Ville-Marie	Préfète
15) Luc Lalonde	Béarn	Maire
16) Norm Young	Kipawa	Maire
17) France Lessard	Duhamel-Ouest	Citoyenne
18) Gilles Lepage	Lorrainville	Citoyen
19) Daniel Barrette	Laverlochère	Maire

Nom et prénom	Municipalité	Organisme, le cas échéant ou titre
20) Lyne Gironne	Ville-Marie	MRCT
21) Katy Pellerin	Ville-Marie	MRCT
22) Sophie Laliberté	Rouyn-Noranda	CREAT (Teams)
23) Frédéric Charron	Rouyn-Noranda	CREAT (Teams)

MRCT, 26 avril 2023 / kp)

ANNEXE C

Mémoires déposés

DIMINUER la consommation, un plan.
Jacquelin Poitras, 22 avril 2023.

Ce mémoire tient compte des faits présentés dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Témiscamingue. Percevons-le comme plateforme revendicatrice dans un cadre éducationnel proposant un changement de culture en matières environnementales au Témiscamingue.

Il en tient maintenant aux décideurs de mettre de l'avant cette culture.
Éducation, sensibilisation, publicité... Le temps presse.

Réduire.

Le pgmr de la MRC du Témiscamingue est détaillé et contient des informations pertinentes, des tableaux et des statistiques importantes à connaître pour tout citoyen intéressé et/ou sensibilisé à la question environnementale.

Le pgmr s'en tient à la réduction des matières résiduelles, à la valorisation des ressources recyclables, aux déchets compostables et à tous ce que nous, citoyens et payeurs de taxe, entreprises de tous secteurs confondus voulons éliminer de notre cour, à savoir, les déchets issus de notre consommation. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant.

La MRC fait état « ...des grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles dictés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2019-2024 » et s'en tient à l'« objectif fondamental de la politique est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. »

Le résidu ultime : le déchet incinéré à terme. Tel est concrètement l'objectif, laisser aller.

Le constat de la MRC n'offre aux citoyens qu'une solution : laisser se dégrader notre environnement et détruire à terme nos ressources. Ce plan est défaitiste. Ce plan nous dit en somme, continuons à nous fermer les yeux, jusqu'à ...

Nous observons à chaque jour dans les journaux, les nouvelles et autour de nous que l'environnement est en péril. Les changements climatiques nous concernent tous et des solutions sont envisagées.

Malheureusement, je constate que dans le pgmr, il n'est pas question de réduire à la source et cela désole.

Dans son plan fort bien documenté, un absent crève les yeux: réduire la consommation.

Étant donné que les coûts de gestion de nos déchets ne cesseront d'augmenter dans les prochaines années, mais qu'il n'y a aucune mesure prise pour réduire à la source la consommation générale des produits et des énergies,

Je demande à la MRC du Témiscamingue de réviser son plan -pgmr- et fasse l'effort d'un leadership conséquent en promouvant activement la sensibilisation à la réduction de la consommation en général.

Que la MRC mette sur pied un comité de communication en environnement qui fera la promotion de la réduction à la source et assurera un leadership pour tout ce qui concerne la protection de l'environnement sous tous ses angles.

Que chacune des décisions prises intègre les principes de réduction de la consommation à la base de toute activité en primant sur la protection du trésor qu'est la Nature dans son ensemble. La Nature dont nous avons la responsabilité et le devoir de protéger pour nous, pour les générations futures, pour l'environnement en général et pour l'humanité.

Que la MRC se tiennent à l'affût pour toute nouvelle, toute information qui concerne les nouveaux standards. Par exemple, il est démontré que le recyclage du plastique est un leurre. Voir [Le mensonge du plastique](#) sur ICI Eplora et Ici RDI. Voir [Cher plastique](#), lors de sa prochaine parution.

Ce sont de simples revendications qui en mènent large. Partons de ces principes et il n'y aura plus de raison de culpabiliser à la fin, quand on aura compris que les actions petites et grandes prises maintenant feront que vivre tout simplement ne sera pas fait que de dangers climatiques, comme cela arrivera trop tôt.

La précipitation des catastrophes multipliées en nombre et en impacts sur nos vies nous met en état de réaction. Il faut pourtant travailler en amont, prévenir et faire exactement ce que recommande la science. Réduire notre consommation sous tous ses angles.

J'aimerais avoir un retour de la MRC sur mes demandes.

Merci.

Jacquelin Poitras
819 622-1456

MÉMOIRE SOUMIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE (2023-2030)

par Mario Gervais
contribuable de la MRCT

Le 22 avril 2023
Jour de la Terre

À qui de droit,

Le rapport d'enquête no. 364 du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE Janvier 2022) traitant de l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec souligne l'importance de la proximité en matière de traitement des matières résiduelles.

Du même souffle, le BAPE recommande d'inclure le calcul des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) lors de la collecte ainsi que lors du transport des matières résiduelles afin de mieux en évaluer les impacts environnementaux.

De ce point de vue, l'acheminement des matières recyclables à Gatineau et des déchets à Rouyn-Noranda, Amos ou Val-d'Or semblent être en contradiction avec les recommandations du BAPE.

Dans sa forme actuelle, le projet de PGMR est sans doute économiquement viable, mais à mon avis, il n'est pas écologiquement soutenable.

Par la présente, je recommande donc vivement aux instances décisionnelles de la Municipalité Régionale de Comté du Témiscamingue (MRCT) d'intégrer au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de 2023-2030 des solutions qui seraient davantage écologiques, en optant pour :

LA CRÉATION D'UN CENTRE DE TRI LOCAL :

Un centre de tri local favoriserait une meilleure gestion des matières recyclables. Le tri local ajouterait de la valeur aux matières recyclées, qu'il s'agisse de métaux (aluminium, cuivre, fer, alliages, etc.), de verres (teintés, transparents, etc.), de plastiques numérotés, de cartons et papiers non souillés, etc.

Des ballots homogènes formés de ces matières pré-triées seraient certainement plus attrayants auprès d'entreprises désirant revaloriser ces matières premières.

Le tri se réalisant localement, les GES générés lors du transport de ballots homogènes auraient moins d'impacts négatifs sur la planète, puisque l'étape du tri à Gatineau serait éliminée. L'économie du tri local resterait locale... en plus de créer des emplois...

L'ÉRECTION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :

Si d'autres MRC (Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or, Abitibi-Est, par exemple) ont pu se doter d'un Lieu d'Enfouissement Technique (LET), rien ne nous empêche d'en faire de même, en érigeant un LET à notre mesure, sur notre territoire. L'érection d'un LET sur le territoire de la MRCT serait souhaitable pour les raisons suivantes :

Les coûts reliés au traitement ainsi qu'au transport des matières résiduelles vers un LET situé en Abitibi (Rouyn-Noranda, Amos ou Val-d'Or) seraient beaucoup moindres, la destination étant locale, ici au Témiscamingue.

Il en va de même pour la quantité de GES actuellement générée lors du transport de ces matières résiduelles vers un LET situé en Abitibi. L'empreinte écologique serait définitivement moindre, si la destination était locale, ici au Témiscamingue.

L'ABANDON DU PROJET D'INCINÉRATEUR :

Vouloir se débarrasser des déchets grâce à l'incinération relève de la pensée magique.

Même si la perspective de récupération de la chaleur générée lors de l'incinération des déchets peut sembler attrayante si utilisée à des fins dites écologiques (chauffage de bâtiments, facilitation du compostage, serres, etc.), le risque d'émission de polluants (néfastes pour la santé planétaire) dans l'atmosphère est beaucoup trop élevé pour justifier l'utilisation d'un incinérateur afin d'y brûler nos déchets.

Parmi les matières non désirées dans un incinérateur pourraient se retrouver des matières potentiellement cancérigènes, des plastiques, des cosmétiques, des matériaux contenant des retardateurs de flammes, etc.

La dispersion aérienne de polluants, même grâce à une cheminée de forte taille, n'est pas garantie de santé. Parlez-en à la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda en est un exemple.

L'utilisation d'un grappin pour retirer toutes les matières indésirables des déchets voués à l'incinération me paraît difficilement réalisable. Comment un tel outil pourrait sortir un petit objet électronique jeté « par mégarde » dans un bac à déchets..?

Le rapport pré-cité du BAPE mentionne qu'en 2021, il n'existait que quatre (4) incinérateurs en fonction sur le territoire québécois. Le principe de précaution suggère d'attendre que d'autres études fassent le bilan des incinérateurs existants... À mon avis, il serait non seulement prématuré d'en mais surtout hasardeux d'en construire un cinquième (5^e) avant même d'avoir les autorisations de la Santé Publiques...

L'argument voulant que plusieurs incinérateurs soient actuellement en opération en Europe ne signifie pas que nous devrions nécessairement leur emboîter le pas... De l'autre côté de l'Atlantique, la gestion des déchets destinés à l'incinération est sans doute davantage rodée qu'ici...!

Disperser nos polluants dans les airs pourrait-il être davantage néfaste pour la planète que d'enfouir localement et de façon sécuritaire nos déchets ultimes..? Dans l'état actuel des GES entourant la planète, le principe de précaution s'impose, surtout si la gestion de nos matières résiduelles par le biais de l'incinération est envisagée.

Au risque de me répéter, l'élimination de nos déchets par incinération relève de la pensée magique. Ici, le principe de précaution s'impose.

Merci de l'attention que vous porterez au présent mémoire.



Mario Gervais

7, Rue Principale S
Béarn (Qc) J0Z 1G0
(819) 726-2732

**Consultation publique sur le PGMR 2023-2030 de la MRC du Témiscamingue
tenue à Laverlochère. 23 avril 2023**

**Mémoire de Marlyn Rannou,
citoyenne témiscamienne et contribuable de Lorrainville.**

Après avoir lu le PGMR de la MRCT, les faits saillants du Rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur l'état des lieux et de la gestion des résidus ultimes de Janvier 2022 ainsi que d'avoir visionné quelques reportages sur RDI et sur TV5Monde la semaine dernière concernant **Le Mensonge sur le Recyclage et Cher plastique** et le reportage sur R-C *Environnement et économie, contre nature*, après avoir écouté 2 spécialistes sur OHdio à l'émission **Feu Vert** de Catherine Perrin le 30 avril dernier, après avoir lu le rapport annuel d'Équiterre intitulé « **Courage et Audace** » et d'autres articles sur cet aspect, force est de constater que malgré les efforts des citoyens et des municipalités, le constat global reste faible quant à l'objectif ultime de réduire et recycler nos matières résiduelles (MR) et ainsi diminuer l'impact des GES sur l'environnement, le climat et la santé globale de nos écosystèmes.

Le PGMR 2023-2030 de la MRC du Témiscamingue fait état de statistiques intéressantes relatifs aux matières résiduelles collectées sur notre territoire qui mériteraient d'être plus largement connues. C'est bien, mais il reflète aussi notre incapacité à voir au-delà de la gestion de nos poubelles toutes matières confondues. C'est-à-dire, d'avoir **une vision globale des effets de la surconsommation** sur notre environnement. Il semble ici que la préoccupation première du CAGE (comité d'action en gestion de l'environnement) qui est à l'origine de ce PGMR soit la gestion des matières résiduelles ultimes (MRU) et la solution privilégiée envisagée dans l'avenir serait la construction d'un incinérateur...

Suite à la soirée de «consultation obligatoire» sur le PGMR à Laverlochère, je suis revenue déçue car je croyais que nous pourrions avoir l'occasion de réfléchir et partager ensemble une réelle réflexion sur les actions à venir pour protéger notre environnement et que la GMR en était qu'une composante. Mais, j'ai ressenti davantage un dialogue de sourds entre citoyens pro-environnementaux et nos élus.

Alors ma première proposition serait de renommer le **CAGE** pour le **CGMR** (comité de gestion des matières résiduelles) ce qui correspondrait davantage à sa mission et éviterait la confusion.

Bref, au-delà des statistiques et à la lumière des experts entendus dans divers reportages sérieux, il m'apparaît clair que le 1^{er} objectif doit être **R-É-D-U-C-T-I-O-N à la source de la consommation** et non la construction d'un incinérateur qui ne fait que pousser par en avant la problématique de la protection de l'environnement car c'est de ça qu'il s'agit ultimement. Je formule le souhait que ma MRCT se dote d'une politique environnementale empreinte d'une vision globale incluant la gestion des matières résiduelles mais comprenant des pratiques et des principes innovants à appliquer dans nos diverses activités économiques et culturelles sur notre territoire; « **AYONS DE L'AUDACE!** »

« Bien qu'ils se trouvent au sommet de la hiérarchie des 3RV-E, la réduction à la source et le réemploi occupaient une place secondaire dans les mesures gouvernementales adoptées jusqu'à maintenant..... » (réf. : Les faits saillants – Rapport d'enquête et d'audience publique no 364 L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes p 8)

Il faut que cela change... il faut leur accorder la PRIORITY.

Chiffrer les coûts de la collecte des matières résiduelles c'est important certes, mais serions-nous capable de démontrer les économies réalisées en réduisant la surconsommation, le gaspillage et une gestion plus efficiente de nos matières résiduelles ici au Témiscamingue?

Dans le reportage sur RDI sur l'économie et l'environnement, Il a été mentionné, par un expert en environnement de l'Université de Sherbrooke, que les petits gestes des citoyens-citoyennes sont importants mais **la responsabilité des grandes décisions relève de nos élus** à savoir, une **gouvernance cohérente et exemplaire** quant aux bonnes actions et pratiques en matière de politiques environnementales. Favoriser l'économie circulaire, optimiser ce que l'on a afin de réduire à la source notre consommation. Maintenir et accentuer l'éducation et de sensibilisation sont aussi au coeur des solutions car **le coût de l'inaction sera plus grand dans l'avenir.**

Il semble que malgré des efforts de recyclage et de tri des matières en amont est déficient, le nombre de déchets ne fait qu'augmenter...et la multiplication des emballages plastiques est telle que 60% ne sont pas recyclable...

Selon Mario Laquerre, de l'Université de Sherbrooke et anciennement de RecycQC et Amélie Côté d'Équiterre, ces 2 spécialistes s'entendent à l'effet que les solutions d'avenir logent davantage dans la RÉDUCTION de la consommation, le DÉCYCLAGE, la STANDARDISATION des contenants autorisés dans le commerce et l'instauration de la CONSIGNE sur les contenants en verre et en aluminium sera aussi un incitatif positif. Faut-il s'en inspirer localement? Je pense que oui.

Certaines villes ont adoptés un règlement sur l'usage de certain contenants dans les activités culturelles et événement sur leur territoire, c'est le cas de la ville de Gatineau. (voir lien <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-aide-financiere-gatineau.pdf>)

Est-ce que la MRCT pourrait **inciter les municipalités de se doter de mesures écoresponsables** en matières contenants autorisés et de gestion par tri en amont des déchets lors de nos événements, pourquoi pas? Avoir la volonté politique et la conviction de vouloir protéger l'environnement pour ce faire.

Aussi afin d'inciter les gens à réduire leur déchets, malheureusement la taxation est sans doute le levier le plus concret et le plus parlant pour les contribuables. Appliquer le principe du **pollueur-payeur** me semble équitable envers ceux et celles qui font l'effort de bien trier et réduire ses matières.

En ce qui concerne ce PGMR, je souhaite que la MRCT :

1. Prioriser en tout premier lieu la **RÉDUCTION à la source, l'information et l'éducation** en matière de consommation; Réduire le tonnage de matières à gérer;
2. **Améliorer par la sensibilisation sur le compostage** afin d'optimiser cet aspect et réduire les déchets ultimes;
3. **Changer le nom du CAGE pour CGMR;** Diversifier les membres de ce comité afin de bénéficier d'une variété de points de vue, d'expériences et de compétences.
4. **Éviter de construction d'incinérateur** : Coûts d'investissement et d'opération trop coûteux vs la faible population de ±15,000 habitants pour amortissement de 15,3M\$ à 18M\$ sur 40 ans... Pas de sens! *Aussi cela risque de favoriser l'émission de particules nocives dans l'air et d'avoir le sentiment qu'on peut jeter sans risques de polluer et ainsi surconsommer dans se soucier des impacts;* S'il le faut, **Privilégier l'utilisation de l'incinérateur de Rayonier à Témiscaming... Tenter une nouvelle façon de faire, oser un partenariat privé- public;**
5. **Mettre l'accent sur les ICI** pour qu'ils contribuent davantage aux actions en matières de Tri des déchets;

6. **Augmenter la pénalité pour les déchets des CRD** de 200\$ à 500\$;
7. **Mettre en vigueur le principe de pollueur-payeur** et gérer les contrevenants ainsi que ceux qui refusent de recycler et/ou composter; S'assurer de mieux faire le recyclage et le compostage car trop de déchets contaminent les efforts faits;
8. **Gestion plus efficaces du transport des matières recyclables** en privilégiant la formation de ballots serrés à l'ÉcoCentre plutôt que le transport en vrac. La réduction du volume réduirait le nombre de voyages par camion à Gatineau, les émissions des GES et les coûts de déplacement;
9. **Mettre en place des mesures-phares sur notre territoire qui nous donneraient une signature, une fierté et constitueraient des exemples à suivre**, telles que :
 - Élimination des contenants en styromousse dans nos commerces et événements;
 - Éliminer les bouteilles d'eau en plastique à usage unique;
 - Mettre en place un système de *brigade verte* sur le territoire qui conseillerait les organisateurs d'événements culturels et sportifs à faire des choix écoresponsables;
 - Que lors de l'allocation de permis d'activités sur le territoire, ils soient assorties de clauses environnementales.
10. Que les municipalités s'assurent de la **conformité des fosses septiques** en milieu rural.
11. Offrir un **incitatif positif aux commerçants qui font des actions écoresponsables** un genre de sceau ou d'affiche qui les identifierait et permettrait aux consommateurs de les choisir.

En conclusion, je suis d'avis qu'il faut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs certes mais tout en tenant compte de notre contexte ici au Québec et au Témiscamingue. S'assurer d'une gouvernance cohérente et exemplaire, **agir à la source localement le plus possible** m'apparaît logique et souhaitable. Inciter à la **réduction** de la consommation, un idéal à promouvoir. Appliquer le **principe de précaution**, avant de prendre des décisions coûteuses, **s'entourer d'experts compétents et indépendants** en tout temps sont aussi un gage de succès en matière de gestion d'impacts environnementaux.

« L'Homme est l'espèce la plus insensée, il vénère un dieu invisible et massacre une nature visible ! Sans savoir que cette nature qu'il massacre est ce dieu invisible qu'il vénère ! » Hubert Reeves.



Marlyn Rannou
74 rue Bordeleau
Lorrainville (Qc) J0Z 2R0

Cell. : 819-625-2127

Courriel marlyn.rannou@hotmail.com

La gestion des matières résiduelles au Témiscamingue en 2023

Mon idéal 😊

Que le Témiscamingue devienne un modèle, que nos matières résiduelles soient exemplaires c'est-à-dire en quantité réduite et dirigées dans la bonne filière.

Le constat 😞

- La production augmente constamment malgré une baisse de la population.
- Beaucoup de matières organiques sont envoyées à l'enfouissement.
- Beaucoup de camionnage pour la collecte et l'acheminement au site de traitement des trois voies.
- Le tri, résidentiel et ICI, est très déficient ce qui augmente les coûts et nuit à l'optimisation des matières.

Que pouvons-nous faire?

Appliquer, à toutes les échelles, la priorisation des 3RV-E

Réduire

Campagne pour inciter les gens à réduire leurs achats de produits neufs, réduction des emballages.

Appliquer la réglementation en place depuis plusieurs années et distribuer des sanctions pécuniaires aux délinquants. Il faut faire en sorte que les matières organiques soient traitées à Fabre et non enterrées à Rouyn Noranda où leur décomposition produira du méthane. Les spécialistes sont unanimes, la carotte ne suffit plus, il faut sortir le bâton.

Réutiliser

Publiciser les endroits où la récupération est possible,

Les résidus de construction, rénovation, démolition

Il faut augmenter sensiblement le prix pour réception de matériaux non triés. Oui, l'entrepreneur refilera la facture à son client, puisqu'il s'agit de ses matières. Sinon, on fait payer à l'ensemble de la population le traitement des résidus de la réno de monsieur et madame X. Le montant doit être significatif, l'entrepreneur pourrait choisir d'embaucher un extra, à temps partiel pour s'assurer du tri.

Afin que les matériaux provenant des entrepreneurs soient réutilisés, il faut soutenir la mise en place, ou que la mrc mette en place elle-même à l'écocentre, d'un atelier de récupération pour revente du bois de construction, ouvert au public régulièrement. Possiblement sous forme de Centre de travail adapté.

Dans le pgmr, tableau 43, repositionner les actions visant la réduction

1. Appliquer le règlement sur la collecte.... passer aux amendes
2. Améliorer la gmr selon la hiérarchie 3rv-e....,
3. Mettre en place une campagne ISÉ (peut se fondre avec l'action précédente)
4. Revoir tout le système de gestion
5. Encourager les événements publics à une meilleure gmr

En fait, peu de nouveauté dans ces actions qui devraient être en continu depuis longtemps.

Quelques mots sur deux de ces actions.

- Améliorer la gmr selon la hiérarchie 3rv-e

Les municipalités devraient se faire un devoir d'être exemplaires sur ce point. Comment demander aux citoyens et aux ici de faire ce qu'on ne fait pas soi-même? Les membres du cgmr devraient être des leaders locaux. De plus, lorsque des organisations demandent à leur municipalité un permis d'événement, la municipalité devrait faire, de la bonne gestion des matières résiduelles, un critère pour émettre le permis.

- Revoir tout le système de gmr

Comment être innovants si on réfléchit toujours en vase clos, avec les mêmes personnes? Cet exercice devrait être éclaté.

Le compostage

Son traitement, à Fabre, est le moins coûteux des trois. Mais qu'en est-il du coût de collecte? Sait-on combien de carburant doit être brûlé pour recueillir une tonne de produits organiques?

Donner aux personnes des secteurs plus isolés, une adresse courriel et/ou un numéro de téléphone à contacter pour indiquer quand leurs bacs doivent être vidés. Les responsables du centre de tri pourraient ensuite fournir aux conducteurs la liste des adresses où ils doivent se rendre. Il faut éviter de faire des km inutilement. (valable pour les trois bacs)

Évaluer la possibilité d'encourager le compostage domestique et d'offrir quelques sites de bacs collectifs pour les produits ne pouvant aller au compost domestique. Les gens qui décideraient de faire du compost domestique sont probablement ceux qui seraient prêts à transporter, dans un site collectif, les matières ne pouvant pas être compostées à la maison.

Bref, même si le traitement du compostage est le moins dispendieux, le coût environnemental de sa collecte nous demande de revoir le système.

Et maintenant, allons plus loin

On dit que pour avoir les résultats qu'on n'a jamais eu, il faut faire ce qu'on n'a jamais fait.

Commencer par renommer le comité pour cesser d'induire les gens en erreur

Le comité responsable de ce dossier est nommé « Comité d'Action en Gestion de l'Environnement », le CAGE. En fait, ce comité ne se préoccupe pas de l'environnement, mais gère les matières résiduelles, rien sur l'air, l'eau, la biodiversité, le respect des normes environnementales etc. Ce comité devrait être renommé, comité de gestion des matières résiduelles, donc le cgmr, qui fera le suivi de pgmr.

Un cgmr modifié, diversifié et mieux informé

Réduire le nombre de représentant du monde municipal, maire et dg, pour faire de la place à des citoyens ayant des préoccupations environnementales. Réunir des gens ayant des expertises et des préoccupations différentes permettrait d'enrichir les discussions et donnerait de meilleures chances d'innover. Les préoccupations sortiraient du monde municipal.

Que tous les membres du cgmr accompagnent les éboueurs lors d'une collecte dans leur municipalité. Il pourrait même s'agir d'une journée ou demi-journée pour chaque couleur de bac. Mieux comprendre la réalité terrain pourrait aider à innover que ce soit en sensibilisation ou actions diverses.

Que la directrice fasse faire une visite terrain de l'écocentre à tous les membres du cgmr pour qu'ils puissent constater, de visu, le fonctionnement et ce qui est déchargé à l'écocentre, avoir de bonnes explications sur le terrain.

Le cgmr doit avoir une très bonne connaissance du terrain et donc des problématiques rencontrées et pour cela, rien de mieux que de faire du terrain.

Sensibiliser les gens, par l'évidence

Organiser régulièrement une journée portes ouvertes

La population doit pouvoir constater de visu l'état de situation. Suite à ces visites il y aurait possibilité d'augmenter le nombre de relayeurs, que plus de gens dans le milieu « prêche » pour une consommation responsable et un meilleur tri. Voir est une excellente façon de sensibiliser.

Offrir sur rendez-vous, des tournées complètes de l'écocentre (selon la réponse à l'action précédente)

Ce n'est qu'après avoir travaillé sérieusement sur ces actions, et caractérisé nos matières résiduelles, que nous saurons si l'incinérateur est une option, souhaitable ou non, pour nous. On

ne peut présumer de sa pertinence tant que nous n'avons pas fait tous les efforts possibles pour réduire les volumes. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.

En terminant, quelques mots ou pistes de réflexion, sur l'incinérateur

Présentement plus de 50% du poids des bacs noirs serait constitué de matières organiques, donc beaucoup d'eau. Le brûlage demandera probablement l'injection de bonne quantité de carburant fossile, propane?, afin de maintenir les températures ciblées, et ce 24/24, 7/7.

Nous n'avons pas de caractérisation récente des déchets ultimes. Comment définir les bons équipements, la bonne taille, alors qu'on ne sait pas ce qu'on y mettra? Selon plusieurs personnes, le tri est beaucoup plus efficace en Europe qu'au Témis. On ne peut donc pas tout simplement transposer ce qui se fait là-bas puisque l'approvisionnement « de la bête » sera très différent ici. De plus, une bonne caractérisation des déchets permettrait de faire ensuite une campagne de sensibilisation plus efficace, d'avoir des messages plus pertinents.

Le tri est très déficient. Se retrouverait donc à l'incinération, en plus des matières organiques, des piles, batteries, contenant sous pression (WD-40, crème fouettée, produits capillaires, chasse moustiques etc), de la peinture, des petits appareils électroniques etc. C'est donc dire que les cendres contiendraient des métaux lourds et autres substances non désirables. En ce sens, l'idée de souhaiter les entreposer à l'extérieur est contraire aux bonnes pratiques puisque la pluie et le vent favoriseraient la dispersion de ces métaux dans l'environnement.

La mrc aimerait pouvoir brûler du bois avec peinture, vernis, teinture etc (tous des produits toxiques). De plus, elle envisage déjà d'importer ces bois des autres territoires. Et après? On brûle nos plastiques agricoles et on importe ceux de l'Abitibi Ouest? Est-ce qu'on croit vraiment que la température de combustion sera toujours optimale, environ 1000 degrés, malgré l'hétérogénéité des matières à brûler, et que les produits toxiques contenus dans les fumées seront tous captés par le système de filtration? Sommes-nous prêts à risquer notre image de territoire nature et son importance pour le développement du tourisme aventure nature, de la chasse et de la pêche (ne jamais oublier la saga Horne) (ne pas oublier que les fumées d'incinérateur contiennent, malgré les systèmes de filtration, des produits toxiques).

Brûler fait en sorte qu'on perd le lien avec notre consommation, aucune incitation à réduire. Au contraire, il faut nourrir la bête.

Nous n'avons pas de données financières sérieuses sur l'opération de l'incinérateur, même si le dossier est actif depuis plus de 10 ans. Les données utilisées dans le pgmr viennent d'un scénario qualifié d'optimiste par l'auteur lui-même, dans lequel aucune somme n'a été inscrite au poste d'imprévus, en plus de comporter une mise en garde importante sur leur précision et leur utilisation. Est-ce sur un tel flou que nous basons un investissement de 18 000 000\$?? Est-ce là une saine gestion de fonds publics?

Enfin, on peut se demander si l'incinérateur n'est pas, pour le Témis, l'équivalent du troisième lien de la CAQ. Un projet très dispendieux, recommandé par aucun spécialiste, dont on ne maîtrise pas la construction et pour lequel nous n'avons pas de données financières mais que certains politiciens veulent réaliser coûte que coûte. Il vaut mieux rester très prudent. À trop se peindre dans un coin, on risque de devoir marcher sur la peinture, comme l'ont constaté certains politiciens de la région de Québec.

Adèle Beauregard,
Citoyenne de Ville-Marie,
Téléphone, 819 622-1081



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique
concernant le Plan de gestion des matières résiduelles
2023-2030 de la MRC de Témiscamingue**

5 mai 2023

Collaborateurs

Rédaction

Sophie Laliberté, membre du CREAT – consultante

Frédéric Charron, chargé de projets

Révision

Mélany Grenon, adjointe administrative

Table des matières

Collaborateurs	1
Acronymes.....	4
Présentation du CREAT.....	5
Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles	6
Contexte	6
1. Commentaires généraux	7
2. Commentaires spécifiques par section du PGMR	9
3. Commentaires spécifiques sur le plan d'action	11
Orientation 1 - Poursuivre les efforts de réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement	11
Mesure 1 - Implanter le projet d'incinérateur	11
Mesure 2 - Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants	13
Mesure 3 - Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV et encourager les générateurs à respecter ce principe	13
Mesure 4 - Encourager davantage les événements publics à une meilleure GMR afin de réduire le volume dédié à l'enfouissement (station de tri, bacs pour les matières compostables, recyclables et consignées).....	21
Mesure 5 - Mettre en place une campagne d'ISÉ afin de publiciser davantage toutes les matières pouvant être détournées de l'enfouissement (produits sous REP, points de dépôt pour diverses matières recyclables, réutilisables et/ou valorisables, etc.), y compris le coût rattaché à la disposition des déchets	23
Mesure 6 - Revoir tout le système de gestion des matières résiduelles à la MRC afin d'améliorer les façons de faire actuelles.....	25
Orientation 2 - Améliorer la quantité et la qualité des matières organiques (compostables) récupérées par les citoyens et les ICI	29
Mesure 7 - Sensibiliser davantage la population sur ce qui se composte ou non afin d'améliorer le tri des matières compostables.....	29
Mesure 8 - Accompagner davantage les ICI afin de les outiller et de les aider à mieux trier et gérer leurs matières résiduelles	29
Mesure 9 - Proposer davantage des ateliers sur le tri des matières dans les écoles primaires et secondaires de la région.....	34
Mesure 10 - S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.) et que la gestion de ces boues respecte les règlements en vigueur.....	35

Orientation 3 - Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	36
Mesure 11 - Sensibiliser les ICI et les entrepreneurs afin de mieux trier et gérer leurs résidus de CRD	36
Mesure 12 - Former à nouveau les surveillants des REL (améliorer le tri des matières résiduelles reçues).....	38
Mesure 13 - Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction	38
Conclusion	39
Bibliographie	40

Acronymes

3RV	Réduire, réutiliser (réemploi), recycler, valoriser
AQZD	Association québécoise Zéro Déchet
CPAT	Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue
CRD	Construction, rénovation et démolition (parfois employé seul pour désigner les résidus issus de ces activités)
CREAT	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
CVT	Centre de valorisation du Témiscamingue
EEQ	ÉcoEntreprise Québec
FIE	Fonds d'initiative environnementale
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVO	MRC de la Vallée-de-l'Or
OGD	Organisme de gestion désigné
PEFVU	Produits électroniques en fin de vie utile
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REL	Relais d'écocentre locaux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
SAE	Situation d'apprentissage et d'évaluation
SVMO	Stratégie provinciale de valorisation des matières organiques

Présentation du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis maintenant plus de 25 ans. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.

Mission

PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Vision

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SONT AU CŒUR DES DÉCISIONS ET DES ACTIONS.

Valeurs

- OUVERTURE
- ENGAGEMENT
- RIGUEUR
- INTÉGRITÉ

Il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et dont la mission est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Pour le CREAT, le développement durable se définit comme un développement qui permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable.

Le CREAT est reconnu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui le soutient financièrement. Comme les 15 autres CRE, il est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles

Dès sa création, le CREAT s'est intéressé aux questions de gestion des matières résiduelles (GMR) dans la région. Rapidement, la concertation régionale en GMR s'est avérée tout un défi que l'organisme cherche encore à relever. Par l'organisation de rencontres et de colloques, le CREAT s'est montré très proactif en la matière.

De plus, le CREAT a coordonné et mène encore aujourd'hui divers projets en GMR, en plus de faire preuve d'exemplarité, contribuant ainsi à l'amélioration de la GMR à l'échelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Par exemple, depuis 2007, le CREAT fait la promotion des attestations ICI ON RECYCLE! sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue en offrant, entre autres, des formations aux industries, commerces et institutions (ICI) intéressés. Le CREAT a réalisé le projet Génération ENV'R auprès des jeunes de 12 à 25 ans et pilote depuis sept ans le populaire concours intitulé « La chasse aux déchets sauvages ! ».

En 2008, le CREAT recevait sa première attestation de Performance ICI ON RECYCLE! Grâce aux efforts de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles réalisés par la direction et les employés, le CREAT maintient un taux de mise en valeur de plus de 85 % qui le place dans la catégorie Performance +. Le CREAT est un établissement fièrement attesté depuis près de 15 ans.

Contexte

Le présent avis est déposé dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC du Témiscamingue.

Le projet de PGMR intègre les éléments prévus à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Plus précisément, il comprend le portrait du système de gestion des matières résiduelles, un inventaire des matières générées en 2021 ainsi qu'un plan d'action détaillé avec des prévisions financières associées à la mise en œuvre des mesures. Par son expertise et sa vision externe de ce projet, le CREAT a décidé d'analyser ce PGMR et de présenter un mémoire pour soumettre quelques commentaires à la MRC de Témiscamingue. Pour orienter ses pistes de réflexion, le CREAT a présenté son mémoire en soulignant l'ordre d'importance des 3RV – réduction, réemploi, recyclage, valorisation et les 16 principes de développement durable.

1. Commentaires généraux

Le CREAT est conscient du défi que représente l'exercice des PGMR pour les MRC, à qui il incombe de planifier la GMR sur leur territoire, avec seulement certains leviers et outils à leur disposition pour gérer des problèmes qui prennent source souvent à plus grande échelle, et avec un cadre réglementaire qui limite certaines innovations locales. De plus, la GMR connaît actuellement un contexte de restructuration à l'échelle provinciale (élargissement de la consigne, modernisation de la collecte des matières recyclables, élargissement des matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs (REP), etc.), qui crée à la fois des opportunités, mais aussi des défis pour assurer les virages nécessaires. Dans ce mémoire, le CREAT tente d'apporter des suggestions et recommandations, dans une approche constructive, afin de bonifier certaines mesures et pour aborder certains points peu couverts. De plus, compte tenu du surplus budgétaire prévu, le CREAT se permet de proposer plus d'action, certaines pistes de mesures structurantes ou la bonification des montants pour certaines mesures.

Le CREAT tient d'abord à souligner quelques points forts en termes de GMR et des actions prévues au PGMR par la MRC de Témiscamingue.

Points forts

- Un PGMR qui s'inscrit dans la continuité, avec plusieurs orientations et mesures similaires ou en continuité avec l'exercice précédent;
- Une ressource humaine dédiée à la gestion des matières résiduelles au sein de la MRC;
- Des mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) variées et créatives menées au cours des dernières années, avec certains outils disponibles en français et en anglais;
- La présence d'un Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) et de services de proximité avec les relais d'écocentre locaux (REL);
- La gratuité de la disposition des matières à l'écocentre et aux REL pour les citoyens ainsi que la tarification incitative au tri des CRD;
- L'intention d'appliquer la réglementation pour mettre en place des mesures plus coercitives pour obliger le tri.
- Une collecte rationalisée avec une faible fréquence de 15 fois par an pour les déchets;
- Une mesure qui vise l'accompagnement des ICI;
- L'intention de revoir en profondeur la GMR sur le territoire de la MRC.

Points faibles

- Une diminution de la population, mais une augmentation nette des déchets;
- Une stagnation dans les taux de récupération des matières organiques;
- La perte de l'écoconseiller, un atout important pour des approches personnalisées et un accompagnement, et la pénurie de main-d'œuvre qui limite les possibilités de mise en œuvre de mesures structurantes;
- Plusieurs mesures en ISÉ, peu de mesures comprenant des actions concrètes;
- Le retrait de certaines orientations qui faisaient partie du PGMR 2016-2020, qui comptaient 8 orientations, pour n'en conserver que 3 dans le présent plan;
- Peu de mesures sur la réduction et le réemploi;
 - Aucune mesure en lien avec la lutte au gaspillage alimentaire dans le PGMR;

- Aucune mesure en lien avec l'économie circulaire et les synergies;
- Le peu de leviers pour la MRC pour une gestion des boues sur son territoire, qui est de la responsabilité des municipalités, et pour lesquelles très peu d'information n'est disponible;
- Le peu de concertation à l'échelle régionale prévue dans les mesures actuelles. L'échelle régionale serait porteuse dans plusieurs dossiers et sur plusieurs plans (ces points reviennent à travers les différentes recommandations de ce mémoire) :
 - Améliorer, à l'échelle régionale, la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), avec potentiellement au moins un centre de tri des résidus CRD approuvé par le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC;
 - Mutualiser des ressources pour des campagnes d'ISÉ, par exemple sur le gaspillage alimentaire;
 - Mettre en commun des tonnages de matières pour lesquelles des débouchés existent peu pour favoriser un meilleur volume pour une prise en charge;
 - Multiplier les possibilités de maillage et symbioses dans une démarche d'économie circulaire. Même s'il est souhaitable que les ressources (intrants et extrants) transitent par des circuits les plus courts possibles, le fait de considérer l'échelle régionale augmente le potentiel de maillage;
 - Mutualiser des ressources humaines spécialisées, par exemple dans l'accompagnement d'ICI ou pour la réparation de types d'objets spécifiques;
 - L'amélioration de la gestion des boues, à l'échelle régionale;
 - Évaluer la possibilité de tirer profit de tous ces avantages ci-haut listés avec la création d'une régie intermunicipale régionale.
- Plusieurs moyens proposés semblent des intentions relativement générales et manquent donc de précisions concrètes quant aux actions pour leur mise en œuvre;
- Des indicateurs de suivis généraux et peu spécifiques;
- Aucune mesure ou cible en termes de gaz à effet de serre (GES). Il pourrait y avoir des mesures spécifiques au transport par exemple, qui est un volet très important pour la GMR en Abitibi-Témiscamingue. Il serait intéressant de connaître les GES émis par le biogaz captés passivement (donc directement réémis directement dans l'atmosphère) au lieu d'enfouissement technique (LET), les GES évités par le compostage, les GES émis par les différentes collectes, les GES émis pour le transport du recyclage vers le centre de tri, et ceci pour répondre à l'objectif provincial en GMR de réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.
- Le manque de transparence et d'informations quant au projet d'incinérateur, qui est présent dans le PGMR, mais seulement partiellement;
- Le risque que les efforts investis pour le projet d'incinérateur se fassent au détriment d'efforts des 3R, afin d'assurer un apport constant et suffisant en matières résiduelles.

Le CREAT s'inquiète par rapport à la conformité de ce PGMR. Une des raisons de non-conformité est le peu de garanties de progrès. Or, avec la stagnation des taux de récupération dans la MRC et avec le peu de mesures concrètes et structurantes qui sont présentées dans ce plan, qui s'articule surtout autour de mesures d'ISÉ, le CREAT doute de l'atteinte des objectifs, surtout en ce qui a trait à l'amélioration de la GMR chez les ICI et l'augmentation du taux de récupération des résidus CRD. Une autre raison de non-conformité est en lien avec la gestion des boues et les mesures présentées dans ce PGMR sont limitées.

2. Commentaires spécifiques par section du PGMR

Lexique

Le CREAT félicite la MRC du Témiscamingue pour ce lexique en début de document qui permet d'assurer une compréhension uniforme par les lecteurs. Même si la définition inscrite pour la hiérarchie des 3RV-E spécifie qu'il faut prioriser la réduction à la source dans sa partie textuelle, il serait pertinent de mettre « Réduire » dans la liste en format de points.

En outre, dans la section sur le réemploi, le CREAT invite la MRC de Témiscamingue à ajouter un élément sur la réparation. La réparabilité est en effet un enjeu majeur lorsqu'il est question de réutilisation.

Chapitre 2

Est-ce possible de connaître l'augmentation du nombre de trajets vers le centre de tri suite à la fin de la mise en ballot des matières recyclables ? Est-ce que les camions qui assurent le trajet des matières recyclables effectuent parfois le trajet de retour à vide ? En outre, est-ce que les camions qui effectuent le transport des déchets vers le LET de Rouyn-Noranda reviennent à vide ?

Est-ce possible de connaître pour quelles raisons le REL de Laforce est fermé au public ?

Chapitre 3

Le portrait présenté au Chapitre 3 pourrait fournir plus de détails.

Le CREAT s'interroge aussi sur le devenir des agrégats et matériaux secs autres que l'asphalte reçu à l'écocentre et aux REL. Est-ce qu'une partie est réutilisée par les services de travaux publics des municipalités et de la MRC ?

Recommandations 1

- Inclure les banques alimentaires dans le portrait des acteurs en GMR sur le territoire de la MRC : Centre de Bénévolat Lac-Témiscamingue et du Regroupement d'Entraide Sociale du Témiscamingue;
- Présenter les récupérateurs d'huiles, graisses et carcasses puisque le secteur de la restauration et le secteur agricole sont relativement importants au cœur de la MRC;
- Inclure un court portrait des transformations et du devenir des résidus industriels pour l'industrie forestière et agricole sur le territoire aurait aussi été un ajout pertinent afin de compléter les informations présentées, particulièrement dans l'esprit de l'économie circulaire;
- Présenter brièvement les grandes lignes des changements qui s'opèrent à l'échelle provinciale quant à l'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective ainsi que les acteurs qui sont impliqués à l'heure actuelle dans ces dossiers, tel que Éco-Entreprise Québec (EEQ);
- Compléter les informations quant au traitement effectué sur les sites de la MRC de la Vallée-de-l'Or (MRCVO) et du/des sites en Ontario permettrait de compléter le portrait du cycle de vie complet de ces matières. De plus, il semble que le risque que le site de la

MRCVO ne puisse accueillir les boues dans le futur soit bien présent. Cet enjeu n'est pas abordé.

Chapitre 4

Il aurait été intéressant de comparer les données présentées avec celles du dernier PGMR ou avec les années précédentes afin de mieux cerner les tonnages pour lesquels il y a augmentation, stagnation ou amélioration. Certaines de ces données sont déjà présentées sur le site web de la MRC et quelques-unes sont présentées à la dernière annexe du PGMR, mais cela aurait mérité d'être présenté dans le corps de ce chapitre.

Les pourcentages de récupération est une information pertinente qui devrait être présente dans les différents tableaux présentés en ajoutant une colonne à cette fin.

En ce qui concerne les boues municipales, il est difficile de comprendre le devenir de celles-ci, et ce, malgré les informations présentées au Chapitre 3. Les quantités de boues qui sont éliminées présentées au tableau 30 sont-elles enfouies ? Parmi les boues récupérées, est-ce qu'une partie est épandue en champs ?

Le chapitre 4 ne présente pas de portrait sur les textiles, bien que des services de récupération existent sur le territoire et sont présentés au Chapitre 3. De plus, les données quant aux encombrants ne sont pas ventilées par sous-catégories (ex. : meubles, électroménagers, etc.). Aucune donnée sur les véhicules hors d'usage n'est présente dans ce chapitre.

Pour pallier le manque des données des tonnages récupérés et réutilisés par les comptoirs familiaux, friperies, et banques alimentaires, il serait intéressant d'aider les organismes à se doter d'une balance et d'en implanter son utilisation systématique. Même si le CREAT est conscient qu'en contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre et de la charge de travail déjà importante pour ces organismes, la présence d'une balance dans leurs installations pourrait permettre d'ajouter des données pertinentes au présent PGMR.

Est-ce que les tonnages associés au taux de rejet du centre de tri Tricentris ont été ajoutés au total des déchets enfouis présentés au tableau 38 ?

Pour plusieurs matières, les taux de récupération et élimination sont basés sur l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Est-ce que la MRC a effectué l'exercice de comparer ces données avec celles obtenues lors de la caractérisation de 2014 pour voir si cela est fidèle à la réalité sur le territoire ?

Même s'il est difficile de tenir à jour les informations sur les dépôts sauvages, cet enjeu ne figure pas dans le PGMR et devrait pourtant être mentionné, car il doit (et fait probablement partie) des éléments considérés lors de la prise de décision sur des changements des modalités de gestion, de tarification et l'application d'amende par exemple.

Recommandations 2

- Ajouter des données interannuelles ou issues du dernier PGMR, à titre comparatif, au portrait du chapitre 4;
- Ajouter les taux de récupération aux différents tableaux;
- Compléter le portrait des boues municipales présenté aux chapitres 3 et 4;
- Favoriser l'acquisition de balances pour les organismes qui détournent des matières de l'enfouissement (banques alimentaires, comptoirs familiaux, friperies, etc.).

Chapitre 5

Dans le bilan présenté, il est mentionné que deux employés travaillant sur la plateforme de compostage ont suivi en 2019 une formation spécialisée sur l'opération d'installations de donnée par Solinov. Il serait important d'assurer un mécanisme de passation de ce savoir dans le cas où un roulement de personnel aurait lieu.

Chapitre 6

De manière générale, plusieurs mesures sont décrites très sommairement. Certains moyens concrets ou actions précises sont listés, mais dans plusieurs cas, il s'agit surtout d'intention et il manque de détails sur la mise en œuvre concrète des mesures. De plus, même si les résultats escomptés généraux sont très pertinents dans le but d'atteindre des objectifs généraux, il serait intéressant de lister des indicateurs de suivi spécifiques pour les mesures (ex. : nombre de classes rencontrées). Les commentaires sur les actions en soi ainsi que la proposition d'ajouts de mesures se trouvent dans la section suivante.

3. Commentaires spécifiques sur le plan d'action

Orientation 1 - Poursuivre les efforts de réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement

Mesure 1 - Planter le projet d'incinérateur

Tel que mentionné lors des consultations publiques du 24 avril dernier, la présente consultation concerne le PGMR et des consultations devraient avoir lieu spécifiquement pour le projet d'incinérateur. Le CREAT demeure à l'affût pour participer à ces consultations, car ce dossier soulève de nombreuses préoccupations. Dans le cadre des consultations actuelles, le CREAT ne se prononcera pas.

Outre les inquiétudes environnementales, le CREAT s'inquiète que les budgets en GMR aillent en trop grande partie vers l'incinérateur au détriment des mesures en réduction et réemploi. D'ailleurs, les montants prévus à la **mesure 1** pour l'année 2024 semblent difficilement justifiables dans un contexte où un avis de projet n'a pas encore été déposé. Le CREAT souhaiterait que les montants prévus soient révisés et partiellement réalloués aux autres mesures du PGMR. Il aurait été intéressant de lister les différentes prochaines étapes, comme cela a été rétrospectivement listé dans le bilan du dernier PGMR, avec un échéancier estimé (projet de contrat, approbation par le MAMH, dépôt d'un avis de projet, évaluation environnementale, consultation publique, début des travaux de construction, mise en opération, etc.).

Recommandations 3

- Tenir des consultations publiques sur le projet d'incinérateur;
- Balancer mieux les budgets en GMR et prévoir plus d'argent en réduction et réemploi et moins en élimination.

Enfouissement

Le CREAT déplore qu'il n'y ait pas de captation active des biogaz au LET, avec au minimum, une destruction thermique (brûlage), et idéalement une valorisation. Même si les volumes de matières enfouies sont en dessous du seuil qu'exige le captage actif, cela devrait être prioritaire en raison de sa grande contribution aux émissions de GES. « Sur la base de ses recherches dans la littérature, Réseau Environnement conclut que la réduction des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles aurait le plus faible coût marginal parmi les autres secteurs présentant des solutions de réduction des émissions comme le transport, l'industrie ou l'électricité. » (BAPE, 2022).

Il est à noter que la MRCVO effectue le captage et le brûlage des biogaz à son LET, et il existe d'autres LET au Québec sous le seuil de volume minimal qui ont entrepris des démarches volontaires de captation des biogaz. Des fonds sont disponibles pour aider à cette mise en place, car il s'agit de crédits carbone reconnus sur le marché du carbone. Un traitement de ces biogaz pourrait fournir une source de gaz naturel au réseau. Le CREAT reconnaît que ce traitement pose un défi technique et financier, mais représente une valorisation intéressante des résidus ultimes. La non-rentabilité est souvent décriée pour justifier la destruction thermique des biogaz, mais, avec le contexte énergétique actuel ainsi que la volonté politique d'assurer une transition énergétique, qui comprend l'inclusion de gaz naturel non fossile dans les stratégies mises de l'avant, cette valorisation doit être considérée. « Les lieux d'enfouissement représentent donc actuellement la source d'approvisionnement la moins chère sur le marché des gaz naturels renouvelables » (BAPE, 2022). Si toutefois les volumes de biogaz sont insuffisants pour être rentables, il est peut-être possible de récupérer la chaleur obtenue par le brûlage des biogaz pour différents usages (ex. : cogénération, chauffage des bâtiments, etc.).

Même s'il est mentionné dans le PGMR de la MRC que le bardeau d'asphalte est utilisé comme matériel de recouvrement et pour les chemins d'accès par l'entreprise Multitech Environnement qui opère le LET de Rouyn-Noranda, Multitech semble utiliser du sable propre comme matériel de recouvrement. Bien que le LET de Multitech Environnement présente un des plus bas taux de recouvrement en province (seulement 9 %), cela représente un gaspillage de ressources primaires propres. Plusieurs matériaux de recouvrement journalier alternatifs existent et sont acceptés par la loi. La MRC devrait, en partenariat avec Multitech Environnement ainsi qu'avec les autres MRC qui utilisent ce LET (soit la MRC-Ville de Rouyn-Noranda et la MRC Abitibi-Ouest), documenter les gisements potentiels de matériaux de recouvrement journaliers sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue pour éviter d'utiliser du sable propre (ex. : bardeaux d'asphalte déchiquetés, verre concassé collecté séparément, balayures de rues, sols contaminés, résidus miniers inertes, bois contaminés broyés, etc.).

Le CREAT tient cependant à rappeler que l'utilisation de résidus comme matériaux de recouvrement n'est que faiblement préférable à leur enfouissement direct et que cette pratique doit rester minimale pour ne pas se transformer en enfouissement déguisé. Elle ne doit pas freiner des initiatives de recyclage de ces matières en gardant une valeur très faible pour ces résidus sur le marché.

Recommandations 4

- Utiliser tous les leviers possibles auprès de Multitech Environnement pour que soit implantée la captation active des biogaz au LET.
- Encourager l'utilisation de matériel de recouvrement alternatif aux matières vierges au LET de Multitech Environnement.

Mesure 2 - Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants

Le CREAT félicite la MRC de Témiscamingue pour la **mesure 2** qui concerne l'application de la réglementation et la mise aux amendes des contrevenants récalcitrants. Puisque le recyclage a été implanté en 2007 et le compostage en 2011, il est temps de mettre d'autres moyens en place pour arriver à améliorer la GMR auprès des clientèles qui n'ont pas été rejointes par tous les autres moyens d'ISÉ déployés. En revanche, cette mesure figurait aussi au PGMR de 2016. Quelles sont les raisons qui expliquent qu'aucune amende n'ait été donnée depuis ? Est-ce que la MRC compte appliquer cette mise aux amendes aux ICI aussi ?

Mesure 3 - Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV et encourager les générateurs à respecter ce principe

Pour les différentes mesures en lien avec l'ISÉ, les **mesures 3, 5 et 7** se partagent le même budget. Ce budget devrait être ventilé par mesure, compte tenu des bonifications proposées ci-dessus et de l'importance de l'ISÉ, des montants plus importants devraient être attribués.

L'ISÉ reste un volet très important pour la GMR et celle-ci doit se faire de façon transparente et avec des messages faciles à intégrer. La quantité d'informations à assimiler en lien avec la GMR est relativement grande, d'où l'importance de répéter les messages, sous différentes formes et formats, et d'assurer l'accessibilité des informations. En contrepartie, le CREAT félicite la MRC pour ses mesures incitatives (ex. : tarification incitative au tri des CRD) et coercitives (**mesure 2**) présentes dans les autres orientations du PGMR puisque, comme en témoigne la stagnation, et même le recul face au bilan de la GMR, l'ISÉ, aussi essentielle qu'elle puisse être, à elle seule ne peut suffire.

Cependant, compte tenu des faibles taux de récupération chez les ICI ainsi que la stagnation au niveau résidentiel, la MRC devrait revoir ses actions de communications pour innover dans la façon de présenter les messages et de miser sur des angles différents. À ce sujet, le fait de mettre de l'avant les coûts liés à la GMR comme argument dans les campagnes d'ISÉ (**mesure 5**) est pertinent et pourra atteindre des publics qui ne sont pas convaincus par d'autres arguments.

Bien que le CREAT salue la liste des mesures en ISÉ qui ont été menées lors de la dernière période du PGMR et qu'il accueille favorablement les mesures qui sont à venir (**mesures 3, 5, 7 et 9**), il sera important de continuer de relayer des campagnes déjà existantes qui s'appliquent au territoire plutôt que de doubler les efforts. De plus, le fait de joindre des efforts entre les MRC pour des campagnes régionales est applaudi par le CREAT.

Afin de compléter les campagnes grand public en ISÉ, la MRC devrait songer à des organismes communautaires, des associations ou des comités afin de présenter un message ciblé à la réalité de publics spécifiques (ex. : bonnes pratiques de GMR en milieu naturel à des associations de chasse et pêche). La MRC pourrait aussi chercher à rejoindre différemment avec la présence de kiosques lors des marchés publics et événements, lors d'une séance de questions et réponses en personne lors d'assemblées publiques d'organismes ou d'associations, etc.

Même si celles-ci comptent pour peu dans le tonnage total des matières résiduelles, il serait important de mener des campagnes d'ISÉ conçues spécifiquement pour le contexte autochtone.

Aussi, le CREAT est d'avis que la sensibilisation directe à l'aide de l'inspecteur en GMR et des billets de courtoisie sont des mesures intéressantes, car elles permettent de répondre directement aux questions précises que se posent les citoyens. Toutefois, il aurait été pertinent de connaître le bilan du nombre de personnes rencontrées, du nombre de billets de courtoisie transmis.

Recommandations 5

- Augmenter les budgets prévus pour les **mesures 3, 5 et 7** et ventiler ces montants par mesure;
- Relayer des outils d'ISÉ et des campagnes existantes (**mesure 3, 5, 7 et 9**);

- Faire des campagnes régionales sur d'autres enjeux de la GMR;
- Démarcher des associations et groupes de citoyens pour offrir des ateliers et formations ciblées;
- Augmenter la diffusion d'ISÉ par la MRC lors d'événements publics (ex. : kiosques);
- Concevoir une campagne d'ISÉ spécifique au contexte autochtone;
- Ajouter des données quant aux activités de l'inspecteur en GMR au bilan du dernier PGMR.

Réduction

Même si l'intitulé de **l'orientation 1** s'articule autour du terme « réduction » peu d'action concrètes en réduction ne semblent prévues dans les **mesures 1 à 6**. Bien que la réduction à la source ne soit pas un concept facile à appliquer pour une organisation municipale, puisqu'elle implique des changements un peu plus profonds de plusieurs comportements comme le tri à la source, en plus d'une transition vers un système économique circulaire plutôt que linéaire. Ainsi, il va sans dire que la MRC à elle seule ne peut y arriver, mais elle peut servir de catalyseur et de facilitateur pour stimuler et encourager graduellement ces changements et transitions.

Herbicyclage : Les bienfaits pour l'environnement ne sont plus à démontrer et pourrait faire l'objet d'une réglementation interdisant la mise des résidus verts dans les matières résiduelles pour s'assurer d'un changement de comportement, même auprès de citoyens qui n'auraient pas été convaincus par les mesures d'ISÉ.

Le CREAT suggère à la MRC d'inclure la promotion de l'herbicyclage et des informations sur différentes alternatives au gazon traditionnel dans les informations diffusées (**mesure 3**). L'usage de trèfles ou d'autres plantes qui ne nécessitent pas de tonte par exemple, ou encore la conversion de zones gazonnées en zones fleuries avec des plantes indigènes. Ces deux exemples constituent des mesures de réduction à la source, qui, en plus de limiter les résidus de tonte à gérer, limitent l'usage des tondeuses (et les GES émis par les tondeuses à essence). Le CREAT en profite d'ailleurs suggérer aux municipalités de la MRC la conversion de zones gazonnées municipales en zones fleuries avec des espèces indigènes vivaces¹. En outre, les bénéfices liés à retarder la tonte au printemps pour laisser les fleurs sauvages, telles que les pissenlits, sont importants dans les milieux urbains pour assurer une source de pollen pour les pollinisateurs et favoriser la biodiversité.

¹ À titre d'exemple, la Ville de Rouyn-Noranda a effectué la conversion de quelques zones gazonnées.

Gaspillage alimentaire : Le CREAT déplore qu'aucune mesure prévue au PGMR ne cible spécifiquement la lutte au gaspillage alimentaire. Dans les mesures d'ISÉ, des trucs et astuces concrets pour lutter contre le gaspillage alimentaire devraient être inclus. La MRC pourrait s'allier aux supermarchés sur son territoire pour produire et afficher quelques trucs et conseils précis pour la préservation des aliments (ex. : mettre le pied des asperges et des oignons verts dans l'eau, etc.) dans les étalages d'aliments frais ou des recettes à faire avec des parties d'aliments souvent considérés comme des restes (ex. : muffins aux pelures de bananes). La méconnaissance de bonnes pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire à la maison occasionne plusieurs pertes. À cet effet, une foule d'outils et de trucs sont disponibles sur le web via le [Défi 0 gaspi](#) ou le programme [À vos frigos](#).

De plus, lors des démarches ciblées pour les ICI (voir **mesure 8** pour plus de commentaires sur les ICI), des mesures d'anti-gaspillage devraient faire partie des bonnes pratiques diffusées.

Les banques alimentaires détournent d'importants tonnages de l'enfouissement. Le fait de peser ces matières pourrait ensuite permettre de mettre en place un système d'aide financière basé sur le système de redevance pour les actions en détournement de l'enfouissement.

Zéro déchet : Une offre de conférence pour le grand public sur la réduction à la source serait intéressante à ajouter à la **mesure 3**. La MRC pourrait aller plus loin avec des projets d'accompagnement sur plusieurs semaines auprès de familles. D'après l'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD), l'accompagnement de ménages dans le mode de vie zéro déchet est porteur pour instaurer durablement des changements d'habitudes. Cela permettra aussi à la MRC de voir où sont les freins pour le mode de vie zéro déchet sur son territoire.

Plusieurs MRC de la région et dans la province offrent des programmes de subvention aux couches lavables ainsi qu'aux produits d'hygiène féminine réutilisable. Ces gestes méritent d'être davantage diffusés et des ateliers-discussions ou des formations pourraient être prévus pour présenter certains trucs et astuces, notamment en partenariat avec des groupes de femmes.

Recommandations 6

- Songer à interdire les résidus verts de tonte de gazon dans les matières résiduelles.;
- Ajouter des exemples concrets aux mesures d'ISÉ en lien avec l'herbicyclage, la conversion de zones gazonnées et faire la promotion annuelle du Défi pissenlit;
- Promouvoir la conversion de zones gazonnées municipales, par d'autres plantes couvre-sol ne nécessitant pas de tonte (ex. : trèfles), ou en des zones fleuries;
- Inclure la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la **mesure 3**;
- En partenariat avec les supermarchés sur son territoire, produire et afficher dans les marchés d'alimentation quelques trucs et conseils simples pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison;

- Supporter la récupération des invendus dans les supermarchés, les dépanneurs et auprès des producteurs maraîchers et des restaurateurs pour alimenter les banques alimentaires présentes sur son territoire (Regroupement d'entraide sociale). Ce support pourrait être tant logistique que financier (redevances aux quantités détournées de l'enfouissement);
- Inciter les restaurateurs à offrir au moins une option avec une portion modérée sur leur menu;
- Avec l'aide de comités de citoyen ou d'organismes locaux, faciliter l'implantation d'un ou plusieurs réfrigérateurs communautaires dans les secteurs urbains de la MRC, pour récupérer certains surplus et invendus des restaurateurs, qui ne sont pas déjà pris en charge par les banques alimentaires, mais aussi les surplus des citoyens;
- Créer un projet pilote d'accompagnement zéro déchet destiné aux citoyens, dans l'optique de développer des outils et conseils spécifiques au territoire;
- Prévoir des subventions aux couches lavables et aux produits d'hygiène féminine, en faire la promotion et faciliter leur adoption dans les ménages.

Réemploi

Les comptoirs familiaux, friperies et autres organismes qui assurent le réemploi d'items sont des acteurs importants en GMR. Leurs efforts détournent de grandes quantités de matières de l'enfouissement. Tout comme pour les banques alimentaires, un système de financement pour aider ces organismes dans les activités pourrait s'articuler autour des systèmes de redevances.

L'économie de partage et l'économie de fonctionnalité sont des concepts porteurs sur le plan de réduction à la source. En plus de promouvoir ces moyens de réduction et réemploi, la MRC pourrait faire l'exercice de voir si l'économie de partage peut s'appliquer aux différents biens et immobilisations qu'elle possède et voir à l'implantation de services de location ou de prêts. D'ailleurs, la tenue de bazar ou de quincaillerie pour vendre et ainsi réemployer les surplus d'inventaires ou les items qui ont fait l'objet d'une mise à jour ou d'un renouvellement (ex. : équipement d'entretien paysager, équipement de bureau, etc.) serait une mesure intéressante pour la MRC et les municipalités.

Il serait aussi intéressant de documenter des initiatives citoyennes (ex. : Envertdeurs) et en GMR (ex. : action de nettoyage de bord de route, murale en bouchon de plastique, etc.). Le CREAT tient à souligner une initiative fort intéressante en fait de réutilisation de matières. Dans les dernières années, le groupe Facebook Les Ambassadeurs Zéro Déchets a coordonné des campagnes de récupération de matières ciblées par des citoyens, qui ont connu un succès important. Toutefois, les coordonnateurs ont eu du mal à trouver un endroit/local pour l'entreposage temporaire des matières et le temps pour coordonner la réception des dons. L'économie circulaire créée par cette initiative est très pertinente et c'est un excellent exemple de projet auquel la MRC pourra participer en étroite collaboration avec des citoyens bénévoles motivés (ex. : EnVerdeurs) ou alors dans le cadre plus large d'un élargissement des services offerts au CVT (centre de tri CRD, matériauthèque, marché de réemploi, etc.).

Il pourrait également être très pertinent de développer une stratégie de communication, au printemps par exemple, afin de coordonner des journées de vente de garage, par secteur, qui pourrait permettre de maximiser les déplacements des citoyens et d'assurer un achalandage intéressant, qui permet certainement l'achat de seconde main.

Réparabilité : L'accessibilité à la réparation est un enjeu qui limite la durée de vie des objets. La réduction à la source réside également dans la capacité de réparer des objets du quotidien avant de s'en défaire. Toutefois, peu de personnes détiennent les connaissances pour la réparation des petits électroménagers et objets de la vie courante. Il serait fort pertinent de développer, en partenariat avec les autres MRC et/ou les Chambres de commerce de la région, un bottin régional des réparateurs ou alors alimenter la carte interactive de Protégez-vous et en faire la promotion. (<https://www.protegez-vous.ca/electromenagers/carte-interactive-des-reparateurs>).

Le CREAT s'interroge sur le devenir des encombrants collectés par les municipalités, à savoir si une partie est valorisée. Concernant le cas précis des encombrants, le RNCREQ donne l'exemple des municipalités qui offrent un service de collecte d'encombrant en bon état grâce à des partenariats avec des organismes locaux de réemploi : « Cette initiative permet aux citoyen.ne.s qui n'ont pas accès à une voiture ou à une remorque pour se rendre à l'écocentre ou à un centre de don, de pouvoir assurer le réemploi de leurs encombrants en bon état et ainsi de diminuer les volumes acheminés à l'enfouissement » (RNCREQ, 2021).

Pour tout ce qui est des petits et gros électroménagers, appareils électriques et électroniques, etc., reçus à l'écocentre et lors des collectes des encombrants, des mesures devraient favoriser la réparation ou le démantèlement. La MRC pourrait faciliter un partenariat avec des organismes locaux pour mettre à l'œuvre du personnel en réinsertion sociale ou d'intégration sociale ce qui pourrait être une opportunité de création d'emplois et de formation professionnelle en plus d'augmenter l'offre de réparation pour les citoyen.ne.s. Le tout pourrait se greffer aux nouvelles constructions en lien avec l'incinérateur, et avec des services de location et/ou une matériauthèque et/ou un centre de tri CRD (voir la **mesure 6**).

Recommandations 7

- Aider financièrement, à l'aide des redevances, les organismes en réemploi avec un système de quantification selon le poids des matières qui évitent l'enfouissement;
- En partenariat avec des acteurs du milieu (bibliothèques, ressourceries, friperies, comptoirs familiaux, magasins et boutiques spécialisées, etc.), promouvoir l'élargissement des items disponibles pour la location sur le territoire tel que des outils, des instruments de musique, des jeux et jouets, des jumelles et télescopes, du matériel électronique, des habits chics, des costumes, etc. et s'assurer de la diffusion et de la promotion de ces services. Un entrepôt dédié pourrait être mis sur pied lors des travaux de construction en lien avec l'implantation de l'incinérateur;

- Encourager et soutenir les initiatives citoyennes qui favorisent la réutilisation et la circularité des matières résiduelles en circuit court en fournissant un lieu de dépôt potentiel, en partenariat avec les acteurs du milieu, pour récupérer des matières diverses sur demande (ex. : boîtes d'œufs, plats de plastiques, pot pour le jardinage, pots massons, etc.);
- Suggérer des dates de ventes de garage par quartier/secteur et en faire la promotion;
- En partenariat avec d'autres acteurs du milieu (dont les comptoirs familiaux et/ou des groupes de citoyen.ne.s), aider à l'organisation d'événements de réparation communautaires (« Repair café ») ou autre événement de réparation ciblé (ex. : journée de mécanique de vélo au printemps), en mettant outils et ressources humaines (mécanicien.ne.s, électricien.ne.s, informaticien.ne.s, etc.) de la MRC à disposition pour ces activités;
- Inclure le démantèlement pour des pièces pour les items reçus à l'écocentre;
- Garder à jour et diffuser la carte interactive des réparateurs de Protégez-Vous;
- Stimuler les initiatives citoyennes, associatives et organisationnelles en documentant certaines actions locales, et idéalement, les quantités de matières détournées par ces actions. Le FIE pourrait récompenser ces initiatives.

Dépotoirs clandestins et déchets sauvages

L'enjeu des déchets sauvages n'est pas mentionné dans le PGMR. Est-ce que la MRC a observé cette problématique sur son territoire au cours des dernières années ? Il serait important de maintenir les actions d'ISÉ pour dissuader cette pratique et encourager des nettoyages des déchets en bordure de route en milieux naturels.

Le CREAT suggère l'inclusion de mesures d'ISÉ lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature avec la création d'un outil de sensibilisation (dépliant) spécifique. En plus d'inclure les informations sur la meilleure façon de gérer ses matières résiduelles en milieu naturel, cela pourrait inclure des trucs et conseils pour réduire à la source la production de déchets. Une petite rubrique pourrait être incluse pour dissuader le brûlage des déchets plastiques, qui peuvent émettre des polluants organiques persistants dans l'air (ex. : dioxines, furanes).

La MRC a mis à disposition à des endroits stratégiques des conteneurs pour des secteurs faiblement peuplés (3 entrées TNO-Les-Lacs). Le CREAT félicite cette mesure et encourage la MRC à poursuivre cette offre afin d'améliorer la GMR en milieu naturel éloigné et ainsi limiter les risques de déchets sauvages. Le CREAT s'interroge si ce sont les 3 voies qui sont collectées à ces points d'apports volontaires. Est-ce que la MRC a noté des dérapages fréquents et/ou un piètre tri ?

À cette offre de conteneur, il pourrait être intéressant d'installer quelques bacs roulants pour les rebuts et le recyclage à certains sites récréotouristiques qui sont gérés par des associations de citoyens ou des groupes de bénévoles (ex. : sentiers Récré-eau Quinze, sentiers Pointe aux Roches).

L'application d'une réglementation pour dissuader la pratique du dépôt sauvage serait un autre moyen que la MRC pourrait mettre de l'avant. La MRC prévoit l'application, à la **mesure 2**, des amendes en lien avec le tri. Cette mesure a le potentiel d'avoir une incidence sur ces dépôts sauvages. Il est donc d'autant plus important de continuer de suivre l'évolution de cette problématique et de documenter les types de matières présentes pour valider si les modifications apportées semblent ou non influencer cette problématique. Même si cela représente un réel défi, il est important de sévir quand c'est possible contre ce comportement. Des campagnes qui encouragent la dénonciation et découragent cette pratique devraient être prévues. Une collaboration avec le MRNF est à maintenir pour le maintien de la documentation des sites de dépotoirs sauvages sur le territoire.

Recommandation 8

- Inclure des mesures d'ISÉ sur la GMR en milieu naturel lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature, par une distribution systématique d'un dépliant informatif;
- Maintenir les efforts d'ISÉ et relayer les campagnes existantes (ex. : Chasse aux déchets sauvages) en lien avec la lutte aux déchets en milieu naturel et aux dépotoirs sauvages;
- Installer des bacs pour les déchets et les matières recyclables à quelques endroits stratégiques pour les activités récréotouristiques;
- Évaluer le portrait des matières généralement récoltées dans les dépotoirs sauvages et dissuader le comportement de dépôts sauvages avec l'application de la réglementation, la diffusion de campagnes qui découragent cette pratique et l'incitation à la dénonciation.

Modernisation

En outre, au travers des différentes mesures prévues en ISÉ par la MRC, et dans la foulée de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, il sera important d'harmoniser les différentes mesures selon le nouveau rôle et réalité de chacun (citoyen.ne.s, ICI, MRC, organismes de gestion désignés (OGD)), il sera important de prévoir à l'avance la gestion du changement avec l'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective. Il est possible que des outils d'ISÉ et du financement soient disponibles à cette fin à l'échelle provinciale, mais la MRC et les municipalités resteront responsables des services de premières lignes. Il sera donc important que le personnel soit bien informé pour répondre aux questions, particulièrement l'inspecteur en GMR, mais aussi le personnel municipal et les élus. La MRC pourrait même songer à officiellement créer une ligne info pour les questions en GMR.

Mesure 4 - Encourager davantage les événements publics à une meilleure GMR afin de réduire le volume dédié à l'enfouissement (station de tri, bacs pour les matières compostables, recyclables et consignées)

La GMR lors de gros événements est un enjeu et son amélioration progresse sans cesse. La MRC s'est dotée d'une politique pour ces événements, le FIE, et la **mesure 4** cible particulièrement cet enjeu. Dans les partenaires pour cette mesure, il faudrait ajouter le GECO qui possède une expertise en événement écoresponsable, qui offre des services d'accompagnement d'escouade verte lors des événements ainsi que la location de mobilier de tri, de gobelets réutilisables et de stations portatives de remplissage d'eau potable. Dans le cas où les événements n'auraient pas recours aux services du GECO, il faudra réfléchir quant aux possibilités que la MRC a d'accompagner et d'outiller les événements (avec des îlots de tri).

Recommandation 9

Interdire l'utilisation de plastiques (dont les plastiques compostables) à usage unique, pour lesquels il existe une solution alternative, pour les événements qui ont lieu sur le territoire de la MRC.

Récupération hors foyer

La récupération hors foyer plus largement, au-delà des événements, ne figure pas non plus dans les mesures prévues dans le présent GMR. L'action 8 de la Stratégie provinciale de réduction des plastiques à usage unique vise à augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer. Afin de conserver les bonnes habitudes de tri que les citoyen.ne.s ont intégré à la maison, il est important d'offrir la possibilité de disposer adéquatement ses matières à l'extérieur du domicile. Pour ce faire, il faut rendre systématique l'option de récupération pour chaque poubelle dans les lieux publics. Il existe des couvercles qui peuvent adapter les poubelles de rues des noyaux urbains de la MRC pour les transformer en bipoubelle. Donc, il faudrait retirer les poubelles uniques. « Le manque d'accès à du mobilier de récupération adéquat dans les espaces publics et le risque de contamination des matières contribuent à un taux de récupération hors foyer de moins de 10 % indiquant que de nombreux contenants de boissons non consignés prennent la voie des lieux d'élimination ou sont rejetés dans la nature. » (BAPE, 2022).

Près des restaurants, bistros, pubs et bars, il pourrait être intéressant d'installer des collecteurs pour la récupération de mégots de cigarettes en vue de leur recyclage. Ceux-ci peuvent être recyclés notamment en mobilier de parc. Des collecteurs de mégots portatifs pourraient être inclus dans les mesures pour les événements.

Recommandation 10

- Assurer la présence, en collaboration avec les villes et municipalités, de l'option récupération pour chaque poubelle dans les lieux publics et retirer les poubelles orphelines.
- Instaurer des points de collecte pour les mégots de cigarette en vue de leur recyclage.

Exemplarité

Dans un souci de cohérence avec l'application d'une politique aux événements, mais aussi parce que la MRC possède plusieurs leviers pour agir à l'interne, il serait important qu'une mesure porte sur l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles, à travers une politique interne. Cette mesure permettrait l'application d'une des orientations issues du rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : L'État dispose de moyens privilégiés pour influencer plusieurs acteurs importants de la société, notamment par le biais de ses nombreux appels d'offres et contrats, de son pouvoir d'achat, des subventions et financements qu'il octroie et de sa tenue d'événements. (BAPE, 2022). La MRC et les municipalités, à l'échelle de leur territoire, possèdent aussi une influence non négligeable à travers leurs activités.

L'utilisation de vaisselle réutilisable et de pichets d'eau, la récupération de fourniture de bureau, le recyclage du papier à main, la présence systématique de deux ou trois poubelles pour le tri (aucune poubelle orpheline) dans les édifices municipaux, l'ajout de critères écoresponsables (favoriser les produits ayant moins d'impact, mieux conçu, facilement réutilisable, réparable ou recyclable, avec présence de contenu recyclé) à l'approvisionnement sont autant de moyens qui pourraient figurer dans une telle politique interne. La MRC et les municipalités pourraient obliger la récupération de certains CRD dans les contrats municipaux et favoriser l'inclusion de matériaux recyclés.

Afin d'être exemplaire, la MRC et les bureaux municipaux pourraient adhérer à la certification ICI on recycle + et lorsque possible, à des certifications en lien avec les bâtiments durables (LEED, Boma).

Recommandations 11

- Adopter une politique interne en GMR et en approvisionnement, et élaborer des politiques-cadres pour les municipalités;
- Inclure des critères de durabilité et d'écoresponsabilité quant au choix de matériaux dans les contrats municipaux, dont un pourcentage de contenu recyclé;
- Chercher à obtenir des certifications environnementales qui concernent la GMR, notamment la certification ICI on recycle +.

Mesure 5 - Mettre en place une campagne d'ISÉ afin de publiciser davantage toutes les matières pouvant être détournées de l'enfouissement (produits sous REP, points de dépôt pour diverses matières recyclables, réutilisables et/ou valorisables, etc.), y compris le coût rattaché à la disposition des déchets

Le site internet de la MRC permet de trouver facilement les points de dépôts pour les différentes matières. Cependant, il semble que l'application « Ça va où ? » de RECYC-QUÉBEC ne contienne pas ces informations à jour.

Lors des démarches auprès des ICI, la MRC pourrait encourager l'implantation de nouveaux points de dépôts pour des items auprès de certains ICI (ex. : TerraCycle : matériel d'écriture, lunettes, tubes de dentifrice, rasoirs jetables, capsules de café, bas de nylon, etc.).

En plus de recenser les endroits où aller porter différentes matières, il serait intéressant de bonifier le portrait du territoire en colligeant les initiatives des différents ICI qui permettent aux citoyen.ne.s de miser sur la réduction à la source, notamment par du zéro déchet, comme par exemple, les restaurateurs ou distributeurs qui acceptent des contenants réutilisables ou qui offrent des produits en vrac, les producteurs qui utilisent des contenants consignés, etc. Il existe déjà certaines plateformes en ligne qui répertorient ce genre d'informations et il suffirait de les alimenter et de les diffuser.

Recommandations 12

- S'assurer que les informations sur les différents points de dépôts sur le territoire de la MRC de Témiscamingue se retrouvent sur l'application « Ça va où ? »;
- Encourager l'ajout de points de dépôts pour des matières refusées par la collecte sélective;
- Recenser les ICI qui facilitent le zéro déchet.

Résidus domestiques dangereux

Le CREAT déplore que les RDD et les produits couverts par la REP ne soient que peu mentionnés dans les mesures prévues avec ce PGMR. Les efforts pour assurer la saine gestion de ces matières à fort potentiel d'impacts environnementaux ne doivent pas s'essouffler. Les chiffres présentés dans le bilan GMR sont ceux issus de l'outil de calcul de RECYC-QUEBEC et reflètent peut-être mal la réalité territoriale. L'élimination de RDD serait en augmentation à l'échelle provinciale d'après le dernier inventaire de RECYC-QUÉBEC. Est-ce que les chiffres qui sont ressortis lors de la caractérisation de 2014 semblaient être similaires à ceux obtenus avec l'outil de calcul ? En outre, avec l'implantation éventuelle de l'incinérateur (**mesure 1**), certains RDD pourront poser des risques à la fois pour les opérations de l'incinérateur, mais aussi sur la toxicité des émissions.

Un problème qui est présent en région et qui est susceptible d'avoir des impacts environnementaux est la présence de véhicules hors d'usage dans des cours résidentielles. La MRC de Témiscamingue pourrait éventuellement supporter une campagne pour favoriser le retrait de ces véhicules et leur récupération.

Recommandation 13

Continuer les efforts d'ISÉ en lien avec les RDD et les points de collectes disponibles. Porter une attention particulière aux RDD présents dans les déchets lors de la caractérisation de 2014.

Verre

Le CREAT tient ici à aborder le cas spécifique du verre. L'élargissement de la consigne à venir devrait permettre d'augmenter la qualité du verre récupéré et ainsi assurer sa réutilisation ou son recyclage, plutôt que sa valorisation (micronisation par Tricentris) actuelle avec la collecte des matières recyclables de porte en porte et le transport associé. Ainsi, le citoyen sera appelé à changer ses habitudes et à traiter le verre différemment. Les actions de collecte de bouteilles de vin menées par le GÉCO à Rouyn-Noranda au cours des dernières années ont démontré qu'une partie de la population est déjà prête pour ce virage. Dans cette mouvance, la MRC pourrait installer un point de dépôt (cloches à verre) pour le verre alimentaire (pots, bouteilles non couvertes par la consigne) au CVT. Il existe plus d'une centaine de points de dépôts pour le verre au Québec, et ce nombre est en croissance. Ce verre récupéré séparément a une plus grande valeur, qui pourrait en partie payer cette mesure s'il est vendu à des recycleurs. Autrement, ce verre de meilleure qualité pourrait être utilisé directement en région et ainsi limiter le transport (GES et frais).

Recommandation 14

Instaurer un point d'apport volontaire pour la récupération du verre alimentaire (pots et bouteilles) au CVT.

Encombrants

Certaines municipalités n'offrent pas le service de collecte des encombrants et sapin de Noël. Est-ce prévu que la MRC fasse pression pour étendre à tous ou alors desservir elle-même les municipalités qui ne le font pas ? Pour les municipalités qui ne souhaitent pas faire la collecte des encombrants à date précise ou sur demande, il pourrait être intéressant d'offrir la possibilité, une fois par année, aux résidents de venir déposer des matières au garage municipal pour les municipalités qui n'ont pas de REL. La MRC pourrait alors se charger de transborder les matières vers le CVT ou les comptoirs familiaux pour les items pouvant être réutilisés.

Le CREAT s'interroge sur la possibilité d'exiger des fournisseurs de gros meubles, matelas, gros électroménagers qu'ils collectent eux-mêmes les appareils qu'ils remplacent lors de la livraison. Certains le font déjà, mais il pourrait être pertinent d'élargir cette pratique.

Le service de collecte des gros meubles et électroménagers fonctionnels sur le territoire ne semble pas être offert outre le service de collecte des encombrants. Comme la collecte des encombrants est gratuite, il est fort possible que des citoyen.ne.s privilégient cette collecte mensuelle, même si les appareils sont encore fonctionnels et en bon état. Cependant, cela pourrait se faire au détriment de leur réutilisation ou réparation potentielles.

Recommandation 15

- S'assurer de faciliter la gestion des encombrants par les citoyens qui ne sont pas desservis par la collecte;
- Faire des démarches auprès des fournisseurs d'électroménager et de meubles pour qu'ils assurent eux-mêmes la collecte des encombrants désuets auprès de leurs clients lors de la livraison d'un nouvel achat, quitte à ce qu'un montant soit demandé pour ce service;
- Soutenir financièrement et logistiquement la collecte des électroménagers fonctionnels et des gros meubles en bon état.

Mesure 6 - Revoir tout le système de gestion des matières résiduelles à la MRC afin d'améliorer les façons de faire actuelles

La nouvelle infrastructure prévue avec la **mesure 1** (l'implantation de l'incinérateur) offre l'opportunité de repenser le CVT, en incluant des projets pour d'autres bâtiments qui bénéficieront du chauffage par l'incinérateur tel qu'un centre du réemploi (**mesure 3**), une matériauthèque et un centre de tri CRD (**mesure 11**). La pénurie de main-d'œuvre peut s'avérer un frein au niveau opérationnel en GMR et pour le développement d'initiatives de réemploi, de réparation et de tri des matières en apport volontaire, qui implique plus de manutention (ex. : mise en ballot des matières recyclables, tri des CRD, tri et vente d'objets et matériaux pouvant être réutilisés, démantèlement de pièces d'électroménagers, etc.). Des avenues différentes pourraient être explorées, en partenariats avec les municipalités, certains organismes de la région, dont les Ateliers Kami, le Réseau de l'intégration à l'emploi de l'Abitibi-Témiscamingue et la commission scolaire, mais aussi le Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, afin de se tourner vers des projets d'intégration socioprofessionnelle et/ou de réinsertion sociale.

Recommandations 16

- Tirer profit de la réorganisation du CVT avec l'implantation de l'incinérateur pour améliorer le réemploi de nombreux items (location et/ou revente), dont les encombrants et CRD, leur réparation et démantèlement, ainsi que le tri des CRD pour leur réemploi et leur récupération;
- Inclure des avenues innovantes pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre à la **mesure 6**.

Mutualisation des ressources et concertation régionale

Puisque la pénurie de main-d'œuvre est bien présente en Abitibi-Témiscamingue et puisque les autres MRC du territoire ont des défis similaires, il pourrait être intéressant de considérer la mutualisation de ressources humaines pour les dossiers communs tels que l'ISÉ, le transport hors région des MR, l'amélioration de la GMR chez les ICI, l'implantation de synergies industrielles, la promotion de l'économie circulaire et la gestion des boues. Le partage des ressources entre les MRC pourrait notamment permettre l'embauche d'une ressource spécialisée pour la région afin d'animer des ateliers de maillage et faciliter la mise en œuvre d'initiative en économie circulaire, tel que mentionné précédemment. D'autres exemples de mesures qui sont communes à plusieurs MRC existent, notamment en ISÉ, et il pourrait être intéressant de mutualiser les ressources pour certains messages transversaux, comme la lutte au gaspillage alimentaire.

Le recours aux expertises pour des questions régionales, comme celles des boues ou celles du bois traité, par exemple avec l'implication du CTRI, serait souhaitable pour trouver des solutions. La question de la valorisation des boues pourrait gagner à être faite régionalement pour augmenter les volumes considérés des gisements et mettre en commun les montants d'investissement, et ainsi envisager des solutions qui autrement ne seraient pas rentables. Plusieurs mandats d'études et d'analyses pour différents aspects de la GMR sont donnés à des consultants externes pour leur expertise. Les questions et enjeux des 5 MRC sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue se recoupent souvent. Il serait donc pertinent dans plusieurs cas de partager les résultats des études antérieures et envisager de travailler sur des mandats communs de recherche, lorsqu'applicables, ou éviter de doubler les efforts et maximiser les montants investis pour ces études.

Avec la réforme de la collecte sélective et les montants disponibles pour l'amélioration des centres de tri, la réflexion sur l'implantation d'un centre de tri régional pourrait être relancée. En outre, le défi logistique du transport hors région et inter-MRC ainsi que la gestion des retours afin d'éviter des retours à vide, le manque de débouchés locaux pour certaines matières (bois de construction, plastiques agricoles, bardeaux d'asphalte, etc.) sont d'autres sujets que les 5 MRC gagneraient à travailler à l'échelle de la région.

De façon plus locale, le CREAT s'interroge à savoir si les municipalités, qui sont responsables pour les collectes des encombrants et des arbres de Noël, mutualisent déjà leurs ressources afin d'optimiser les dépenses et les ressources humaines.

Recommandations 17

- Créer une table de travail régionale en GMR et envisager la création d'une régie intermunicipale;
- Impliquer les autres MRC pour les enjeux communs et partager les résultats d'études;
- Envisager la mutualisation des ressources pour des enjeux communs aux 5 MRC de la région.

GES, transport et collecte

GES : La réduction des émissions de GES fait partie des cibles de la Stratégie provinciale de valorisation des matières organiques (SVMO), mais également de nombreuses autres politiques provinciales et fédérales. Le CREAT est d'avis que la réduction des émissions devrait guider davantage les choix et orientations à prendre en matière de GMR. Les différents procédés de valorisation, les modes d'élimination, les émissions de biogaz, la collecte des matières, les transports vers des recycleurs hors région, le traitement des boues sont tous des aspects pour lesquels les émissions de GES devraient faire partie des critères de performance à considérer. « Le Front commun pour la transition énergétique souligne que la gestion des déchets constitue un des domaines « où des actions doivent être entreprises pour atteindre la carboneutralité » en précisant que les lieux d'enfouissement techniques sont le principal émetteur de GES de ce secteur. » (BAPE, 2022).

Transport : De manière générale, la thématique du transport est un des enjeux importants soulignés par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT, 2021). Même si la MRC fait appel à des transporteurs pour acheminer les matières recyclables au centre de tri Tricentris à Gatineau et au lieu technique d'enfouissement (LET) de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda, il serait important que la recherche de solution pour éviter les transports à vide fasse partie des actions de concertation régionale, en partenariat avec l'OGD et les autres MRC, en ayant l'économie circulaire en tête, pour approvisionner à peu de frais des éventuels preneurs sur le territoire pour des matières en provenance inverse.

Collecte : En ce qui concerne le transport local, la collecte est un aspect important compte tenu de la grandeur du territoire à couvrir et des trois voies de matières à collecter. Le CREAT félicite la MRC pour la collecte de porte en porte parcimonieuse, avec seulement 15 collectes de déchets par année, et la modulation en fonction des saisons qui permet d'abaisser les collectes en hiver.

Même si certains éléments sont appelés à changer dans les prochains mois avec la modernisation de la collecte des matières recyclables, la MRC possédant elle-même sa flotte de camions, elle est à même d'appliquer des mesures afin de réduire la consommation de carburant et la mise en place de bonnes pratiques d'écoconduite.

De plus, les camions de la MRC étant déjà dotés de caméras, cela permet un meilleur suivi avec le citoyen par rapport à des problématiques rencontrées. Il serait intéressant d'encourager les citoyens à diminuer volontairement la fréquence avec laquelle ils placent leurs bacs au chemin si leurs bacs ne sont pas pleins. Chaque arrêt en moins par le camion de collecte permet une diminution des GES émis. Une campagne d'ISÉ pourrait miser là-dessus et éventuellement, une modulation de la tarification pourrait être réalisée en conséquence. La MRC pourrait envisager le recours à un système de transpondeurs RFID qui permettrait de documenter quelles résidences utilisent les levées à chaque collecte. Une ristourne pourrait être prévue pour les ménages qui diminuent volontairement leur nombre de levées.

Les transpondeurs RFID ont le potentiel de documenter aussi le poids des matières résiduelles collectées par bac si un système de balance est adjoint aux camions de collecte. Ces informations pourraient également servir à une éventuelle révision de la tarification. Un tarif plus élevé pour les plus gros générateurs pourrait être appliqué. Un autre moyen serait une tarification de base plus élevée, avec un système de ristourne pour les plus petits générateurs. Il sera important de réfléchir à une façon de prendre en compte le nombre de personnes par logement pour ne pas pénaliser les familles nombreuses ou avantager trop fortement les personnes seules.

De plus, pour ce qui est des matières organiques, le CREAT s'interroge sur les gains réels en termes de GES évités lorsque des matières sont collectées dans des secteurs à faible densité éloignés de la plateforme de compostage. Il pourrait être intéressant d'explorer l'option de composteurs rotatifs industriels locaux (ex. : municipalité de Landrienne) pour desservir les secteurs éloignés et ainsi diminuer le transport des matières organiques sur de plus longues distances, tout en maintenant le service de collecte de porte en porte.

Recommandation 18

- Tenir compte des émissions de GES dans les différentes analyses de scénarios et de planification pour la GMR, notamment à la **mesure 6**, qui prévoit une révision de la GMR sur le territoire;
- Inclure l'enjeu du transport des matières résiduelles hors MRC et hors région dans le PGMR et chercher l'atteinte de réduction de GES en lien;
- Reconsidérer la mise en ballot des matières recyclables, dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective (opportunité de financement pour l'achat et la maintenance d'une presse), et dans l'éventualité d'une main-d'œuvre disponible (par exemple en intégration et/ou réinsertion);
- Inclure le transport de marchandises potentielles de Gatineau et de Rouyn-Noranda dans les options de maillage et symbiose industrielle, afin d'éviter le retour à vide des camions transportant les matières recyclables hors région et les déchets destinés à l'enfouissement hors MRC;
- Appliquer à la flotte de camions de collecte de la MRC des technologies de réduction de consommation de carburant et former les conducteurs en écoconduite. Si possible, inciter les municipalités qui effectuent la collecte des encombrants sur leur territoire à faire de même;
- Évaluer la possibilité de mise en service d'un système de suivi du poids à la collecte intelligente avec RFID et élaborer une tarification en conséquence lors de la révision de la GMR sur le territoire;
- Considérer l'implantation de composteurs locaux pour les secteurs les plus éloignés de la plateforme de compostage.

Orientation 2 - Améliorer la quantité et la qualité des matières organiques (compostables) récupérées par les citoyens et les ICI

Mesure 7 - Sensibiliser davantage la population sur ce qui se composte ou non afin d'améliorer le tri des matières compostables

Le CREAT félicite la MRC pour sa proactivité dans le dossier du compostage avec l'implantation dès 2011 d'une plateforme de compostage et la collecte des matières organiques. En revanche, il semble qu'il y a une stagnation dans les quantités récupérées et la proportion de matières organiques enfouies reste importante. Tel que mentionné précédemment, l'application de mises à l'amende (**mesure 2**) et l'accompagnement des ICI (**mesure 8**) pourrait aider à augmenter ces taux de récupération. En outre, tel que mentionné à la **mesure 6** sur le transport et la collecte, une réflexion quant au compostage local (ex. : composteurs industriels rotatifs) pour les secteurs éloignés devrait être faite.

Le CREAT rappelle aussi l'importance de la lutte au gaspillage alimentaire (**mesure 3** sur la réduction). La MRC ne liste pas le compostage domestique dans les différentes thématiques d'ISÉ (**mesure 3 et 7**). Cependant, le compostage domestique permet la valorisation en circuit court. Ce thème ne doit pas être écarté. Afin de compléter le portrait, il serait intéressant pour la MRC de collecter des données sur la pratique du compostage domestique sur son territoire.

Recommandations 19

- Collecter des données quant au compostage domestique sur le territoire de la MRC;
- Continuer de promouvoir le compostage domestique.

Mesure 8 - Accompagner davantage les ICI afin de les outiller et de les aider à mieux trier et gérer leurs matières résiduelles

En ce qui concerne l'amélioration de la GMR chez les ICI, la MRC concentre ses efforts vers l'amélioration de la récupération des matières organiques. Même si d'importants gains sont à faire, le CREAT aurait souhaité voir des mesures en lien avec la réduction, le réemploi, l'économie circulaire et les synergies industrielles dans les différentes thématiques couvertes par les mesures de ce PGMR.

Comme mentionné dans les points forts du PGMR, le CREAT applaudit la MRC de cibler spécifiquement l'accompagnement pour les ICI à la **mesure 8**. Les taux de récupération de ces derniers étant très bas, alors qu'ils représentent une partie importante des générateurs, les gains à faire avec l'amélioration de leur GMR sont grands. Le CREAT se questionne toutefois à savoir si cette mesure inclura des ICI couverts par la collecte privée ou seulement des ICI couverts par la collecte municipale. Il sera donc important d'assurer une diffusion ciblée et personnalisée du soutien offert par la MRC, entre autres avec l'aide d'organisation comme la Chambre de commerce Témis-Accord, ou en approchant les ICI directement. De plus, même si l'utilisation de brochure et la disponibilité de formations et ateliers gratuits sont des bons points de départ, il serait nécessaire de faire preuve de plus de proactivité pour réellement accompagner et outiller. Entre 2016 et 2018, 164 établissements ont été rencontrés par l'écoconseiller de la MRC et 20 rencontres téléphoniques avec des ICI ont aussi eu lieu. Il serait intéressant pour la MRC d'effectuer un suivi auprès de ces ICI pour savoir si de ces rencontres ont découlé en la mise en place de mesures d'amélioration de la GMR et sinon, quels ont été les freins rencontrés.

Recommandations 20

- Continuer des rencontres personnalisées avec les ICI du territoire et effectuer des suivis auprès des ICI rencontrés par le passé par l'écoconseiller;
- Instaurer ou maintenir la distribution de billets de courtoisie pour les bacs fautifs pour sensibiliser à l'application future du règlement municipal sur le tri à la source pour les ICI (**mesure 2**).

Réduction et réemploi chez les ICI

Écoconception : Même si la MRC n'a que peu de leviers à l'échelle du territoire pour favoriser l'écoconception et d'autres actions de réduction à la source lors de la production et distribution des biens et services, la MRC peut peut-être songer à différents moyens misant sur la concertation et la mobilisation d'acteurs clé (chambre de commerce, gros générateurs, etc.), la formation et l'accompagnement ainsi que le soutien financier pour certaines actions de réduction et réemploi dans les ICI.

Économie circulaire : La MRC pourrait ressortir de la dernière caractérisation de 2014 ainsi que des visites de l'écoconseiller une liste de matières résiduelles au fort potentiel de maillage en économie circulaire et en synergies, ainsi qu'une liste de matières à cibler pour des efforts de réduction à la source. L'économie circulaire est aussi une des orientations à prioriser d'après les conclusions du BAPE sur les résidus ultimes : l'économie circulaire comme modèle prioritaire (BAPE, 2022). Une animation régionale pour mailler des industries, producteurs et entreprises entre eux est souhaitable pour que des synergies voient le jour. Il y aurait probablement la possibilité d'aller chercher des sources de revenus potentiels supplémentaires grâce à différentes subventions qui favorisent ces initiatives. Le CREAT rappelle l'existence d'organisations (centres de recherche, organismes, entreprises) reconnues qui agissent comme facilitateur de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle (ex. : Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), Centre Technologique des Résidus Industriels (CTRI), Symbiose Québec, Québec Circulaire, Fonds Écoleader, SADC D'Abitibi-Ouest, etc.). Des plateformes et outils existent pour l'échange de résidus, dont le portail Second Cycle, qui serait à promouvoir auprès des ICI de la région.

Le CREAT est d'avis que la MRC serait gagnante à mutualiser ses ressources avec les autres MRC de la région pour bonifier ce virage vers l'économie circulaire en Abitibi-Témiscamingue.

Recommandations 21

- Favoriser l'écoconception à travers les démarches d'ISÉ auprès des ICI;
- Faire des démarches auprès des restaurateurs qui offrent la livraison pour que les ustensiles et les serviettes de table soient des items facultatifs lors des commandes et qu'ils ne soient pas systématiquement placés dans toutes les commandes, mais seulement lorsque le client en a besoin;
- Soutenir la mise en place de contenants pour emporter réutilisables communs (acceptés par tous, potentiellement consignés) pour tous les restaurateurs de la MRC qui offrent les repas pour emporter;
- Promouvoir le don ou la revente de biens et d'équipements usagés ou excédentaires auprès des ICI.;
- Ajouter une mesure visant la promotion de l'économie circulaire et l'animation régionale pour la recherche de maillage, avec un budget correspondant suffisant;
- Approcher les autres MRC de la région pour une mutualisation des efforts en économie circulaire pour la mise en œuvre de la promotion de l'économie circulaire (accompagnement, table de travail, ateliers de maillage, etc.).

Accompagnement et certifications

L'accompagnement est important pour personnaliser et proposer des mesures concrètes pour l'application des concepts des 3RV-E. Il est à noter ici que certaines certifications offrent une forme plus ou moins extensive d'accompagnement et que quelques guides sectoriels existent et qu'il pourrait être pertinent d'y référer certains ICI. La MRC compte utiliser des dépliants, des formations et des ateliers pour rejoindre les ICI. Le CREAT tient à rappeler l'importance d'avoir des guides différents pour différents secteurs d'ICI afin de les rendre les plus concrets et applicables possible (ex. : restaurateurs, bureaux, commerces de détail, écoles, etc.) De plus, les autres MRC sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ont aussi à améliorer la performance des ICI. Des guides communs pourraient être élaborés pour maximiser les ressources par exemple.

Pour un maximum de gains en résultats, la MRC pourrait cibler les établissements de 50 employés et plus sur son territoire, listés au tableau 15 ainsi que les gros générateurs. La MRC pourrait accompagner les ICI gros générateurs dans l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Enfin, le CREAT tient à souligner que pour l'obtention d'une certification ICI ON RECYCLE, le processus est bien détaillé et les exigences demandées permettent d'élaborer un plan d'action pour l'organisme demandeur.

« Lors de l'atelier de la commission d'enquête regroupant des responsables de la gestion des matières résiduelles provenant des secteurs des ICI et de la CRD, tous les participants ont indiqué être d'accord ou plus ou moins d'accord avec l'énoncé suivant : « La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste » Ils ont cependant souligné l'importance de soutenir financièrement les ICI si une telle mesure devait être implantée. » (BAPE, 2021). D'ailleurs, l'étude Centre-ville uni contre les déchets, menée à Rouyn-Noranda arrivait à des conclusions similaires (CREAT, 2017).

La MRC devrait envisager l'élargissement du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) qui permet à des organismes à but non lucratif et des établissements scolaires de demander de l'aide financière pour l'amélioration de la GMR, quitte à ce que les modalités diffèrent pour les ICI.

De manière générale, les montants annuels prévus à la **mesure 8** semblent maigres pour assurer à la fois un soutien financier et l'implication d'une ressource humaine (notamment dans le soutien technique et l'accompagnement des ICI). Considérant les faibles taux de récupération actuels chez les ICI, les gains à faire avec cette **mesure 8** sont très grands et mériteraient un budget qui le reflète.

Enfin, certains ICI font appel à des entreprises d'entretien ménager ou ont une ressource dédiée pour effectuer le travail d'entretien ménager (ex. : Atelier Kami). Ces entreprises gèrent très souvent les MR produites par leurs clients. Il serait pertinent d'inclure ces personnes dans les différents projets d'amélioration de la GMR et la MRC pourrait songer à offrir une formation spécifique pour ces entreprises.

Recommandations 22

- Aider les gros générateurs et les établissements de plus de 50 employés à l'élaboration de PGMR et/ou l'obtention d'une attestation ICI ON RECYCLE;
- Bonifier les budgets annuels alloués à la **mesure 8** pour s'assurer de pouvoir offrir une assistance soutenue et nécessaire aux ICI;
- S'assurer d'avoir une liste à jour des différentes certifications possibles pour différents secteurs (restauration, hôtelier, salons de coiffure, pharmacie, etc.), encourager les ICI à y souscrire et faire rayonner les ICI qui sont certifiés;
- Élargir le FIE aux ICI;
- Maintenir à jour une liste de subventions et financements disponibles (dont les 8 % des redevances à l'élimination qui seront dédiés aux ICI) pour l'amélioration de la GMR pour les ICI et en faire la diffusion auprès des ICI;
- Sensibiliser directement les entreprises d'entretien ménager aux bonnes pratiques en GMR.

Promotion et récompense

Il serait intéressant pour la MRC de publiciser (campagne d'ISÉ) et récompenser (ex. : prix, gala, etc.) les bonnes pratiques mises en place par les ICI. Il s'agit d'une belle occasion de développer une action ou un partenariat avec un acteur du territoire, tel que la Chambre de commerce Témis-Accord, par exemple.

La MRC pourrait documenter les synergies déjà en place ou des actions en GMR. Certains ICI font déjà des dons d'inventus ou d'équipement aux comptoirs familiaux, particulièrement dans la période des fêtes. Ces initiatives devraient être davantage diffusées, ainsi que les retombées sur la communauté. En plus de diffuser les résultats auprès des collaborateurs, le CREAT recommande de diffuser plus largement au grand public, pour à la fois créer un effet d'entraînement pour d'autres ICI et d'autres initiatives en économie circulaire, mais aussi pour permettre à la population d'encourager ces initiatives par des choix de consommation favorables aux entreprises faisant de l'économie circulaire. De plus, le fait que d'autres générateurs s'attaquent à diminuer leurs impacts peut favoriser les petits gestes citoyens et contrer le cynisme envers le tri.

Recommandation 23

Assurer une promotion des initiatives des ICI, en économie circulaire et en amélioration de la GMR sur le territoire de la MRC et songer à une forme de reconnaissance ou récompense.

Mesure 9 - Proposer davantage des ateliers sur le tri des matières dans les écoles primaires et secondaires de la région

L'ISÉ auprès de la clientèle jeunesse dans les écoles a fait ses preuves et la MRC continue d'inclure des actions en ce sens. D'ailleurs, le fait d'impliquer des jeunes dans la création de campagnes d'ISÉ sur le recyclage en 2019 mérite d'être souligné et pourrait être répété pour différents enjeux et thèmes de GMR. Le CREAT salue aussi l'intention de la MRC de ne pas seulement offrir gratuitement des formations dans les écoles, mais d'en faire aussi la promotion. Il serait intéressant d'approcher le réseau scolaire pour rendre systématique la formation à un niveau précis du primaire et un niveau précis du secondaire, afin de s'assurer une formation uniforme au fil des années. Et puisqu'une image vaut mille mots, l'inclusion de visites de sites (ex. : CVT) serait pertinente.

De plus, au-delà de la formation et des ateliers sur le tri, ces visites dans les écoles devraient se faire dans un esprit de recherche de résultats et d'amélioration de la GMR dans les établissements scolaires. Il serait intéressant de développer des projets, voir même situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE), en collaboration avec des professeurs du réseau ou alors avec des organismes qui sont présents ailleurs en province. Quelques classes sur le territoire de la région d'Abitibi-Témiscamingue participent à la démarche [Carbone Scol'ERE](#), de la CoopFA, dont un atelier complet aborde la GMR. Une trousse pédagogique pourrait être diffusée à l'intention des écoles afin d'accompagner et d'inciter à l'action pour améliorer la GMR dans les établissements scolaires. Les élèves pourraient utiliser la GMR dans plusieurs apprentissages concrets. La caractérisation des MR et l'obtention d'une certification (ex. : ICI ON RECYCLE) pour l'école pourraient être menées par une classe. Des projets d'implantation et de gestion de points de dépôts (ex. : Terra Cycle) pour différentes matières qui ne sont pas prises en charge par la collecte sélective (ex. : lunettes, matériel d'écriture, emballage de café, brosses à dents, etc.).

Recommandation 24

- Inclure des jeunes pour des campagnes d'ISÉ (production d'outils et diffusion, présence dans des kiosques, etc.);
- Systématiser les formations en GMR dans le réseau scolaire sur le territoire de la MRC, avec l'inclusion de visites de sites;
- Cibler des actions concrètes et la recherche de résultats en milieu scolaire pour l'amélioration de la GMR.

Mesure 10 - S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.) et que la gestion de ces boues respecte les règlements en vigueur

Une des raisons de non-conformité des PGMR est l'absence de mesure sur les boues municipales. « Les biosolides municipaux font partie des objectifs gouvernementaux visant à recycler les matières organiques putrescibles (par épandage, compostage, etc.). Lorsqu'applicable, pour être conforme, un PGMR doit comprendre une mesure visant à recycler les boues municipales dont la qualité le permet (boues d'épuration et boues de fosses septiques). » (RECYC-QUÉBEC, 2023). Le CREAT s'inquiète que cette mesure ne soit pas suffisante.

Puisque les municipalités ont décidé de conserver leur compétence en ce qui concerne la gestion des boues, il serait important d'uniformiser les réglementations municipales pour les boues et la MRC pourrait agir à titre de facilitatrice dans ce dossier.

Le CREAT salue l'intention de documenter le gisement. La MRC a l'avantage d'avoir une seule entreprise de collecte des boues de fosses septiques sur son territoire. La documentation des installations septiques et les quantités récupérées pourraient donc impliquer cette entreprise de collecte.

L'enjeu qui pourrait éventuellement se présenter est que la plateforme située dans la MRC de la Vallée-de-l'Or n'accepte plus les boues. Cela ne fait pas partie du portrait, mais devrait comprendre la recherche de solutions, en partenariat avec les municipalités et les autres MRC de la région. La MRC Abitibi compte mener une étude pour différents scénarios de traitement des boues de fosses septiques sur son territoire. Il serait intéressant que les résultats puissent être partagés avec la MRC de Témiscamingue. Les boues étant des matières organiques en soi, il serait pertinent d'inclure les matières putrescibles issues de la collecte de la 3e voie aux analyses de traitements potentiels sur le territoire ainsi que le bois et les résidus verts.

Recommandation 25

- Faciliter l'adoption de réglementations municipales pour la gestion des boues en proposant une réglementation-cadre;
- Intégrer la gestion des boues dans la réflexion prévue à la **mesure 6**;
- Poursuivre les efforts pour analyser les meilleures options de collecte et de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales et évaluer la possibilité d'ajouter une section pour l'assèchement des boues septiques à la plate-forme de compostage, sur le territoire de la MRC.;
- Dans une vision large des matières organiques, inclure les boues des fosses septiques, les boues municipales, mais également les matières putrescibles compostables et les résidus de bois dans les analyses de traitements potentiels.

Orientation 3 - Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Mesure 11 - Sensibiliser les ICI et les entrepreneurs afin de mieux trier et gérer leurs résidus de CRD

Le CREAT félicite la MRC pour son intention de rencontrer l'ensemble des ICI et entrepreneur en CRD sur son territoire pour leur donner les outils nécessaires à une bonne gestion à la source de leurs résidus de CRD, ainsi que sur leur disposition adéquate (**mesure 11**). Pour rejoindre le secteur résidentiel, le CREAT suggère de transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal, par exemple via une brochure élaborée en conséquence. Au contenu diffusé, le CREAT souligne l'importance d'axer sur la déconstruction et le réemploi des matériaux.

Sur la brochure en annexe 3 du PGMR pour le fonctionnement de l'écocentre, même si la gratuité pour les résidents est mentionnée textuellement, il pourrait y avoir une colonne ajoutée pour inscrire les frais de 0 \$ pour les résidents à la charte de prix pour éviter une certaine confusion.

Le tarif incitatif pour le tri est une mesure porteuse qui incite plusieurs à trier les matières. Il semble cependant que cela ne soit pas suffisant et qu'il revient plus avantageux pour certains entrepreneurs de payer les frais à l'écocentre plutôt que de payer leurs travailleurs pour effectuer le tri. Des mesures d'ISÉ qui ciblent cette problématique et proposent des trucs et astuces concrets à appliquer sur les chantiers de construction pourraient aider à améliorer l'adhésion au tri devraient être au cœur de la **mesure 11**. En outre, pour pallier aux réfractaires, il serait intéressant d'analyser la possibilité d'utiliser de la main-d'œuvre en réinsertion sociale ou en intégration sociale pour trier les matières non triées, dans le but d'augmenter le taux de récupération, et ce, en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Le réemploi peut s'appliquer à certains résidus CRD. D'ailleurs, le fait de pouvoir récupérer des matériaux à l'écocentre a été souligné comme étant apprécié par un des citoyens présents lors de la présentation du PGMR le 24 avril dernier, mais cela n'est ni diffusé ni encadré. Le CREAT désire ici souligner l'exemple de la Matériauthèque aux Îles de la Madeleine qui récupère et revend à prix modique des matériaux de construction, mais aussi des items de quincaillerie (Ré-Utiles, 2022). Même chose à Alma, avec l'initiative Quincaillerie R+, porté par Réemploi+, une entreprise d'économie sociale du Lac-Saint-Jean (Le Devoir, 2022). Portes, fenêtres, autres items de menuiserie, couvre-plancher, matériaux d'isolation, revêtement extérieur, composantes électriques, la liste d'items est longue et ils offrent même un catalogue en ligne des matériaux disponibles. Avec la hausse des prix des matériaux de construction et avec le nombre de citoyens ayant des bâtiments secondaires, des abris sommaires, des chalets, etc., le potentiel de marché semble être bon en région.

Pour l'instant, d'après le mémoire déposé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT, 2021), la région n'a aucune entité admissible pour les subventions pour devenir centre de tri CRD. La région ne devrait-elle pas unir ses efforts pour avoir au moins un seul centre de tri CRD sur le territoire ? Parmi les actions envisagées par le gouvernement provincial pour améliorer la GMR pour le secteur CRD, il y a le fait d'exiger que transigent tous les résidus CRD vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUEBEC. Le CREAT craint que faute d'avoir un centre de tri CRD reconnu en région avant l'application d'une telle réglementation, le transport hors région soit nécessaire. Il faudra donc être proactif dans le dossier.

Le réemploi de certains CRD est possible si des mesures en amont sont prises (déconstruction), si une manutention dédiée est appliquée et si un système est mis en place pour que des utilisateurs puissent accéder à ces matières. Pour ce faire, lors des rencontres prévues avec les ICI et les entrepreneurs en CRD du territoire, des mesures d'ISÉ doivent encourager la déconstruction. Des incitatifs financiers pourraient s'appliquer spécifiquement à un tri qui permet le réemploi et qui s'ajouterait au tarif incitatif au tri pour la valorisation versus l'élimination.

Il serait intéressant d'exiger qu'un PGMR soit fourni pour les projets qui dépassent une certaine envergure. Aussi, pour tous les contrats municipaux, un PGMR devrait être exigé. La Ville de Vancouver a mis en place un système de montant consigné lors de l'octroi d'un permis, qui est ensuite remis en totalité ou en partie en fonction de la performance de la GMR sur le chantier.

Malheureusement, dans le dossier des CRD, le manque de débouchés est un sérieux frein pour limiter leur élimination. Comme mentionné dans la section de la **mesure 1**, lorsqu'il est question de l'enfouissement, certains de ces matériaux pourraient être utilisés comme matériaux de recouvrement alternatif. En outre, afin d'encourager la filière du recyclage, tel que suggéré à la **mesure 4** lorsqu'il est question de l'exemplarité, la MRC pourrait exiger un certain contenu recyclé dans les matériaux utilisés pour ses contrats, notamment pour l'inclusion de bardeaux d'asphalte dans les enrobés bitumineux utilisés pour les routes municipales.

Recommandation 26

- Transmettre des informations quant aux bonnes pratiques en gestion des résidus CRD lors de la remise d'un permis de construction, rénovation, démolition municipale;
- Favoriser la création d'un lieu d'économie circulaire propre au réemploi (revente) des matériaux de CRD à un prix modique;
- En partenariat avec les autres MRC du territoire, voir à la reconnaissance d'au moins un centre de tri CRD en Abitibi-Témiscamingue;
- Envisager la mise sur pied d'un centre de tri CRD, couplé avec une matériauthèque, et un centre du réemploi au CVT;
- Inclure la déconstruction dans les mesures d'ISÉ au sujet des CRD;
- Songer à des incitatifs financiers pour valoriser le réemploi de CRD (en plus du tarif pour le tri);

- Évaluer la possibilité d'exiger des bilans de GMR pour les chantiers d'envergure et pour tous les contrats municipaux.

Mesure 12 - Former à nouveau les surveillants des REL (améliorer le tri des matières résiduelles reçues)

Recommandation 27

Pour cette mesure, le CREAT suggère que cette formation soit automatique à l'embauche et qu'une réunion annuelle avec tous les surveillants des REL ait lieu afin de garder à jour leurs connaissances sur le tri.

Mesure 13 - Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction

Le CREAT félicite la MRC d'inclure cette problématique dans les actions au PGMR et propose d'élargir la question à d'autres CRD et rebus problématiques. Comme mentionné à la **mesure 6**, ces questions s'appliquent à toute la région et il est donc important de poursuivre les efforts avec les autres MRC.

Autres CRD et rebus problématiques : Même s'il existe peu de débouchés pour le gypse et le bardeau, il existe des formes de valorisation. Le gypse, le styromousse et les bardeaux d'asphalte sont la cible de plusieurs projets pilotes de recyclage et de transformation ailleurs en province. Il serait intéressant de voir si à l'échelle régionale, en partenariat avec les autres MRC, des volumes assez importants pourraient justifier le transport ou alors la transformation (ou pré-transformation comme dans le cas de la liquéfaction du polystyrène des styromousses) sur le territoire.

Conclusion

En conclusion, le CREAT considère que la MRC de Témiscamingue continue de démontrer son désir d'innover, comme elle l'avait fait en 2011 avec l'implantation de la 3e voie, avec le projet d'incinérateur, pour lequel le CREAT demeure à l'affût pour les consultations spécifiques. Cependant, la GMR est abordée principalement avec l'angle des objets en fin de vie utile, il n'y a donc que très peu d'actions prévues en amont, qui visent la réduction à la source, la lutte au gaspillage alimentaire, le réemploi et l'économie circulaire, etc. Une grande réflexion est prévue et un réaménagement du CVT, avec la construction éventuelle de l'incinérateur, présente une occasion de transformer ce site en un centre de tri CRD, une matériauthèque, un point de revente/échange/location pour des items non pris en charge par les comptoirs familiaux, etc.

Bibliographie

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), (2022). L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - Rapport d'enquête et d'audience publique - Rapport 364.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT), (2021). Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la Commission sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), (2017). Un centre-ville uni contre les déchets : Rapport d'étude. 35 pages. Coop Fa. Page Web Écololab - https://coopfa.com/ecole/carbonescolere_ecolab/ - Consulté en novembre 2022.

Le Devoir (2022) Lac-Saint-Jean: bienvenue à la quincaillerie circulaire ! Un texte de Guillaume Roy. Publié le 24 septembre 2022. <https://www.ledevoir.com/environnement/757971/lac-saintjean-bienvenue-a-la-quincaillerie-circulaire> - Consulté en novembre 2022.

Radio-Canada (2021) Boues septiques : la MRC Abitibi face à une hausse des tarifs de 84 %. Un texte de Martin Guidon. Publié le 11 juin 2021. <https://ici.radiocanada.ca/nouvelle/1800900/mrc-abitibi-hausse-cout-boues-septiques> - Consulté en novembre 2022.

Ré-Utililes. Site Web - <https://reutiles.com/> - Consulté en novembre 2022.

RECYC-QUEBEC (2023). PGMR en action - Infolettre Avril - Mai 2023 https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=8_1P7Wo4wn2tzkBJNYwKoTPF-fX6oi0caiAoCxnCY36-jWaPN7 - aFVXJDPZhv9kXIHQ-NqJNve6QwgxKwMqA~

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), (2021). Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des audiences publiques sur la gestion des résidus ultimes.